RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
9-10 DÉCEMBRE 2015

INTRODUCTION

L'ordre du jour de la réunion du Conseil se trouve sur le site web du Partenariat mondial pour l'éducation (Partenariat mondial ou GPE). La liste des participants figure à l'annexe 1 ci-après.

Le présent compte rendu est un résumé des questions débattues et des décisions prises au cours de la réunion.

MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2015

La Présidente du Conseil, Mme Julia Gillard, ouvre la séance à 8 h 40.

1. MOTS DE BIENVENUE, PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION DES POINTS INSCRITS à L'ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT

1.1 La Présidente du Conseil souhaite la bienvenue aux participants et fait part des regrets du Ministre Thiam de ne pouvoir assister à l'allocution d'ouverture et accueillir les participants à Dakar du fait qu'il a été convoqué par son Président. Elle remercie les membres et les membres suppléants du Conseil du travail accompli pendant le séminaire de réflexion et indique qu'une modification est à apporter à l'ordre du jour du Conseil. L'examen du texte des décisions issues des débats du séminaire sur le Plan stratégique, la Théorie du changement, le Cadre de résultats, l'Évaluation indépendante des plans sectoriels de l'éducation et le Financement stratégique sera reporté au jour suivant afin de donner plus de temps au Conseil pour ses délibérations.

Objectifs et résultats de la réunion

1.2 La Présidente indique que plusieurs points doivent être examinés et que des décisions doivent être prises concernant la feuille de route de mise en œuvre du Plan stratégique, le rapport de la Directrice générale et les directives relatives à l'engagement du Partenariat mondial. Elle prend également acte de la proposition des pays en développement partenaires (PDP) tendant à fournir un appui constant aux réunions et à la participation des PDP, ainsi que des recommandations soumises au Conseil pour décision par le Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC) et le Comité de gouvernance, du risque, de l'éthique et des finances (GERF).

Adoption des points inscrits à l'ordre du jour par consentement (BOD/2015/12 DOC 02)

1.3 La Présidente présente l'ordre du jour par consentement, une nouvelle pratique adoptée pour les réunions, qui consiste à regrouper sous le même point de l'ordre du jour sans en débattre toutes les questions courantes ne prêtant pas à controverse et qui ne nécessitent pas de discussion et font généralement l'objet d'un consensus. Les questions ci-après sont inscrites à l'ordre du jour par consentement : compte rendu de réunion du Conseil d'administration, Séoul (Corée), 22-23 mai 2015 (BOD/2015/12 DOC 03), compte rendu de réunion du Conseil d'administration, Washington, 16 octobre 2015 (BOD/2015/12 DOC 04) et révision de la politique applicable aux financements pour l'exécution de programmes dans le secteur de l'éducation (BOD/2015/12 DOC 06)[1]. En l'absence d'observations et objections, les points inscrits à l'ordre du jour par consentement sont adoptés.

Décisions

1.4 Les décisions ci-après sont adoptées :

BOD/2015/12-01– Compte rendu de réunion du Conseil, 22-23 mai 2015 : Le Conseil d'administration adopte le compte rendu de la réunion qu'il a tenue à Séoul les 22 et 23 mai 2015 (BOD/2015/12 DOC 03).

BOD/2015/12-02– Compte rendu de réunion du Conseil, 16 octobre 2015 : Le Conseil d'administration adopte le compte rendu de la réunion qu'il a tenue à Washington le 16 octobre 2015 (BOD/2015/12 DOC 04).

BOD/2015/12-03–Politique applicable aux financements pour la mise en œuvre de programmes dans le secteur de l'éducation : Le Conseil d'administration adopte la révision de la politique applicable aux financements pour la mise en œuvre de programmes dans le secteur de l'éducation, à savoir que toute reconduction de financement de 12 mois ou moins sera considérée comme révision non substantielle (BOD/2015/12 DOC 06).

2. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (BOD/2015/12 DOC 05)

2.1 Mme Alice Albright, Directrice générale du GPE, informe le Conseil que son exposé portera essentiellement sur les points suivants : i) aperçu général pour l'année 2015 ; ii) rapport sur l'avancement du programme de base ; iii) aperçu du budget ; iv) gestion ; v) préparation du Partenariat mondial en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4 (ODD4) ; et vi) grandes priorités pour les 12 prochains mois.

Contexte

2.2 La Directrice générale donne en premier lieu d'importantes informations générales sur une série de transitions, internes et externes, intervenues dans le secteur de l'éducation en 2015. Elle mentionne les principales transitions externes telles que : i) le passage de l'ère des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à une ère nouvelle axée sur les objectifs de développement durable (ODD) ; ii) l'évolution de l'aide en faveur de l'éducation vers des modes de financement du

[1] BOD/2015/12 DOC 05 – La réponse du Conseil à l'évaluation indépendante provisoire a été retirée de l'ordre du jour par consentement du fait qu'un groupe a indiqué avant la réunion qu'il avait fourni des renseignements supplémentaires au Président du Comité indépendant d'évaluation. Ces informations seront examinées afin de déterminer si elles ont une incidence sur les résultats présentés dans le rapport d'évaluation. Le Conseil se prononcera donc à une date ultérieure.

développement plus complexes que les systèmes d'aide traditionnels des années 1990 et 2000 ; et iii) l'évolution vers un climat d'instabilité croissante, la crise actuelle des réfugiés ayant de lourdes répercussions sur le montant de l'aide publique au développement (APD) disponible pour les pays les plus pauvres.

2.3 S'agissant des transitions internes, la Directrice générale rappelle les profonds changements intervenus en 2015 dans l'organisation interne : adoption d'un nouveau modèle plus complexe de financement axé sur les résultats ; mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'examen de l'organisation interne pour permettre au Secrétariat de fournir un appui plus efficace aux pays en développement partenaires ; et, en collaboration avec de nombreux partenaires, élaboration et mise au point d'un nouveau plan stratégique pour le Partenariat mondial.

2.4 La Directrice générale exprime sa profonde reconnaissance à tous les partenaires pour leurs contributions et au personnel du Secrétariat pour l'énorme travail accompli au service du Partenariat en 2015. Elle rappelle avec force que le secteur de l'éducation peut être un élément moteur du développement dans le monde et que son rôle à cet égard est aujourd'hui pleinement et officiellement reconnu.

2.5 Une autre transition importante est le défi croissant que pose la réalisation de l'ODD 4 pour le Partenariat mondial. La Directrice générale reconnaît que des résultats plus importants sont attendus du Partenariat, l'idée étant qu'il devienne une plateforme centrale et un mécanisme de financement permettant de réaliser cet ambitieux nouvel objectif n° 4. Elle confirme que les débats tenus lors des séminaires de réflexion en octobre et décembre derniers indiquent clairement que le Partenariat mondial pourra répondre aux attentes à cet égard.

Programme de base du GPE

2.6 La Directrice générale présente une mise à jour sur le portefeuille de financements du Partenariat mondial, qui comprend 88 financements en cours représentant un montant total de 2 413 millions de dollars des États-Unis ($ É.-U.). Il s'agit essentiellement de financements pour la mise en œuvre de programmes dans le secteur de l'éducation. L'exécution des financements a permis de progresser dans la réalisation des objectifs stratégiques existants, en dirigeant les dépenses sur l'accès à l'éducation, surtout dans les pays fragiles, et sur l'amélioration des systèmes. Elle ajoute que la qualité des données fournies par les agents partenaires s'est améliorée l'année dernière, ce qui a facilité l'analyse du portefeuille par le Secrétariat.

2.7 S'agissant de l'examen du portefeuille, la Directrice générale note qu'il s'agit là d'un outil de suivi essentiel pour le Partenariat mondial. Ses observations principales sont les suivantes : i) le Partenariat mondial apporte la souplesse nécessaire pour relever les défis et optimiser les résultats du programme dans les États fragiles ou touchés par un conflit ; ii) la réorganisation du Secrétariat et les nouveaux rapports publiés sur les 15 financements au titre des programmes d'activités mondiales et régionales (AMR) en cours et le Fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE) ont contribué à améliorer l'information sur les résultats de ces projets, tout en donnant une meilleure idée de leur lien avec les financements et les processus au niveau des pays ; et iii) deux activités majeures ont été entreprises durant l'exercice 15 dans le cadre des travaux thématiques sur l'égalité des sexes : 1) le bilan des plans sectoriels de 42 pays, et 2) la rédaction d'un document d'orientation pour l'élaboration de PSE qui prennent en compte la problématique hommes-femmes.

2.8 La Directrice générale informe le Conseil que le montant total des financements approuvés au cours de l'exercice 15 a diminué par rapport à l'exercice 14 (502,6 millions de dollars É.-U. contre 775,8 millions de dollars É.-U.). Elle ajoute que 12 programmes sont prévus dans le secteur de l'éducation pour l'exercice 16 et que les décaissements pour 2015 sont sur la bonne voie.

Ressources financières et examen de l'organisation interne

2.9 La Directrice générale rappelle au Conseil que la situation financière du GPE reste vulnérable à plusieurs risques. Elle ajoute que les taux de change défavorables, conjugués à la crise des réfugiés, continuent de faire pression sur les ressources disponibles, et rappelle également que depuis décembre 2014, de nouvelles mesures prioritaires ont été prises, pour un coût de 563 millions de dollars É.-U., à quoi s'ajoutent 263 millions de dollars É.-U. de mesures supplémentaires proposées, soit un montant total de plus de 800 millions de dollars É.-U. Elle fait part de sa préoccupation concernant la lenteur de l'accroissement de l'offre et invite le Conseil à étudier les moyens de financement du Partenariat mondial.

2.10 La Directrice générale évoque les dépenses administratives du Secrétariat pour l'exercice en cours et note que le budget était en bon état à la fin du premier trimestre.

Détournement de fonds

2.11 La Directrice générale invite M. Matthew Smith, Adjoint de la responsable de l'équipe de soutien aux pays, à faire le point sur les détournements de fonds survenus au Libéria, au Bénin et à Madagascar.

2.12 Un cas de détournement de fonds a été signalé au Libéria en novembre 2015. Un montant de 35 810 dollars É.-U. a été détourné dans un projet d'éducation de base en falsifiant des bordereaux de versement. Les autorités ont déjà pris des mesures à l'encontre du responsable du détournement. Le Gouvernement libérien et le Service de la déontologie de la Banque mondiale ont ouvert des enquêtes qui devraient s'achever à la fin de décembre 2015.

2.13 La dernière mise à jour présentée par le Secrétariat au Conseil sur l'affaire de détournement de fonds au Bénin remonte à août 2015. Le détournement concerne la gestion des cantines scolaires du district de Malanville. Selon le rapport d'audit, un montant total de 29 005 050 francs CFA ouest-africains (environ 51 800 dollars É.-U.) ont été détournés. Les autorités ont déjà pris des mesures à l'encontre du responsable du détournement et ont élargi l'audit à un échantillon représentatif d'écoles dans les 25 districts couverts par le programme de repas scolaires. Le Gouvernement a indiqué qu'il restituerait le montant total des fonds détournés.

2.14 Le Conseil a entendu sa dernière mise à jour sur l'affaire de détournement de fonds à Madagascar lors de sa réunion de juin 2015. Entre 2010 et 2012, l'UNICEF a décaissé 18,6 millions de dollars É.-U. pour payer 45 000 enseignants de 22 régions pendant huit mois de l'année, le solde étant couvert par le Gouvernement. L'enquête porte sur un montant de 8 millions de dollars É.-U., dont 37 623 dollars É.-U. de dépenses non autorisées. En outre, le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF procède actuellement à des vérifications supplémentaires concernant 1,8 million de dollars É.-U. de dépenses déclarées, dont un montant de 61 818 dollars É.-U. jugé non autorisé. L'UNICEF communiquera toutes les informations contenues dans le rapport d'audit lorsque le service d'audit aura achevé ses travaux.

Préparatifs du Partenariat mondial pour la mise en œuvre de l'ODD4

2.15 La Directrice générale et Mme Margarita Focas Licht, responsable de l'équipe de soutien aux pays, informent le Conseil des efforts considérables déployés par le Secrétariat au cours des 12 derniers mois pour mettre en œuvre l'ODD4. Leur exposé couvre sept points clés qui sont décrits en détail : 1) les financements considérés comme un instrument clé pour le GPE ; 2) la poursuite des efforts visant à renforcer le modèle opérationnel ; 3) la mise en place d'une fonction spéciale de gestion des financements ; 4) l'amélioration de la cohérence et la création des moyens techniques

nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques ; 5) la mise en place d'un cadre de résultats à l'échelle du Partenariat ; 6) la mobilisation des ressources du Partenariat ; et 7) le renforcement du Secrétariat.

Priorités majeures du Secrétariat pour les douze prochains mois

2.16 En conclusion, la Directrice générale présente les grandes priorités du Secrétariat pour les douze prochains mois en rappelant qu'il importe que le Secrétariat se prépare à la mise en œuvre de l'ODD4. Il s'agit de mettre la touche finale au modèle opérationnel et d'améliorer la gestion des financements, de continuer à préparer le déploiement du modèle de financement, de mettre en œuvre le Plan stratégique, d'appliquer le Cadre de résultats et d'élaborer un cadre de suivi-évaluation, et enfin, de renforcer et diversifier la base de financement.

Discussion

2.17 Les membres du Conseil remercient la Directrice générale de son exposé détaillé. En ce qui concerne la supervision des financements, un membre du Conseil note l'absence de toute référence au rôle des groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE). Le Secrétariat répond que les financements sont généralement examinés avec les GLPE dans le cadre de revues sectorielles conjointes et de missions de suivi, et que la situation varie d'un pays à l'autre. Les rapports sur les financements ne sont pas diffusés systématiquement aux GLPE et le Secrétariat prévoit d'inclure dans le modèle opérationnel des mesures visant à renforcer la participation des GLPE.

2.18 En réponse à une question sur les systèmes institutionnels mis en place pour mieux rendre compte des dépenses non autorisées effectuées par les pays et pour optimiser l'utilisation des fonds, le représentant du Secrétariat indique qu'il est conscient du manque de capacités au niveau national et que le Partenariat mondial s'emploie à combler cette lacune en étroite collaboration avec les agents partenaires. Il ajoute que le renforcement des capacités demande un effort de la part de tous les partenaires et que les organisations de la société civile ont un rôle important à jouer à cet égard.

2.19 Un membre du Conseil salue les progrès accomplis par le Secrétariat au cours de l'année écoulée mais souligne que les éléments de base mis en place ne sont pas axés sur les résultats. Vu les difficultés actuelles pour mobiliser des fonds, le membre du Conseil demande si le Partenariat offre des produits adaptés à la demande, ou s'il s'agit d'un problème de commercialisation. Il ajoute qu'il importe de prouver que les investissements portent leurs fruits et qu'il faut à cette fin mettre en place de solides dispositifs permettant d'attirer davantage d'investisseurs.

2.20 Des précisions sont demandées sur la définition des priorités et sur le rôle de la Présidente au sein de la Commission internationale sur le financement de l'éducation dans le monde. Le représentant du Secrétariat explique que les priorités sont arrêtées sur la base des recommandations du GERF concernant l'affectation des ressources et fournit des précisions sur les précédentes priorités définies en mai et décembre 2015. La Présidente explique qu'elle s'est employée principalement jusqu'à présent à mobiliser des ressources supplémentaires pour le GPE. En 2016, elle compte poursuivre cet effort de mobilisation auprès des bailleurs de fonds traditionnels, les bailleurs non traditionnels étant les pays émergents, le secteur privé et les organisations philanthropiques. Elle note qu'elle ne siège pas à la Commission en qualité de représentante du GPE mais qu'elle s'attachera à mieux faire comprendre le rôle du GPE, la manière dont il évolue et ce qu'il pourrait accomplir avec davantage de ressources dans un monde accordant une plus grande place à l'éducation. Elle considère que son rôle au sein de la Commission est d'aider à créer l'espace politique et l'élan nécessaires pour promouvoir davantage l'éducation à l'échelle mondiale.

2.21 Un membre du Conseil note des divergences entre le rapport de la Directrice générale et le Plan stratégique, qui ne mentionne pas la valeur ajoutée du Partenariat mondial dans les États fragiles. S'agissant de la plateforme opérationnelle, le membre du Conseil note l'absence de mécanismes d'identification, d'analyse et d'atténuation des risques de détournement de fonds et autres risques. Comme le temps lui a fait défaut, la Présidente indique que la question des risques sera abordée dans l'exposé du GERF. En ce qui concerne la valeur ajoutée du GPE dans les États fragiles, la Directrice générale reconnaît que la valeur ajoutée du GPE dans ces États doit être mentionnée dans la version finale du Plan stratégique.

2.22 En ce qui concerne les rapports sur les détournements de fonds, un membre du Conseil insiste sur l'importance de fournir au Conseil des exemples de bonnes pratiques en matière de gestion des financements accordés aux pays. La Directrice générale approuve les suggestions des membres du Conseil tendant à améliorer la transparence dans les affaires de détournement de fonds, ajoutant que des mesures dans ce sens seront présentées au Conseil pour examen durant la réunion. Elle ajoute que le Secrétariat est attaché au principe de transparence afin d'accroître la confiance dans le Partenariat mondial ainsi que sa crédibilité à l'échelle internationale.

2.23 Un membre du Conseil demande des précisions sur l'efficacité et le rôle du GLPE au niveau national. Le représentant du Secrétariat explique qu'un élément clé des changements apportés au modèle opérationnel est l'adoption de normes minimales pour le GLPE qui permettront au Secrétariat d'évaluer l'efficacité au niveau national. L'intervenante ajoute que les normes minimales comporteront des moyens d'harmoniser les travaux des GLPE des différents pays, notamment : l'appropriation nationale, l'ouverture à tous, les systèmes de collaboration et les mécanismes permettant de définir clairement les objectifs.

3. ÉTAT DES RÉUNIONS DES GROUPES DE PDP ET PROPOSITION (BOD/2015/12 DOC 19)

3.1 M. Allah Bakhsh Malik, Administrateur suppléant représentant le groupe de l'Asie et du Pacifique, et Mme Michelle Mesen, membre du Secrétariat chargée des partenariats avec les pays en développement, font le point sur les résultats et la valeur ajoutée des réunions des groupes de PDP organisées par le Secrétariat antérieurement à celles du Conseil d'administration depuis leur approbation par ce dernier en juin 2014.

Discussion

3.2 Les membres du Conseil remercient le Secrétariat et le Gouvernement ougandais d'avoir organisé la première réunion préalable de chacun des dix groupes de PDP et se félicitent de l'initiative allemande BACK-UP, qui apporte un soutien financier régulier aux PDP.

3.3 De nombreux membres du Conseil reconnaissent la valeur ajoutée des réunions des groupes de PDP organisées antérieurement à celles du Conseil, notant qu'elles permettent aux pays en développement partenaires de débattre des projets de décision du Conseil et de s'accorder sur des questions diverses, de procéder à un échange de connaissances entre les différents groupes, d'améliorer la concertation, la communication et la coordination entre les groupes de PDP et au sein de chaque groupe pour renforcer leur collaboration, et de présenter le point de vue de tous les PDP aux réunions du Conseil.

3.4 Un membre du Conseil demande des précisions sur le type de financement que le Secrétariat sollicite des autres partenaires, comme indiqué dans le plan de communication et d'action pour les groupes de PDP (voir annexe 2 du document BOD/2015/12 DOC 19). S'agissant de l'appui budgétaire aux PDP, l'intervenant demande si le coût des activités du Secrétariat prévues dans le plan de

communication et d'action pour les groupes de PDP figure dans le budget. Le représentant du Secrétariat répond que le montant demandé, soit 350 000 dollars É.-U., comprend le coût des réunions des PDP ainsi que les frais de voyage des conseillers des PDP. Il ajoute que la majorité des activités du Secrétariat prévues dans le plan de communication et d'action ont déjà démarré et que les activités en attente seront engagées par ordre de priorité, en fonction des besoins des pays.

3.5 Un membre du Conseil, reconnaissant qu'il est important d'offrir des possibilités de dialogue entre les différents groupes constitutifs, note qu'il existe des moyens moins onéreux de parvenir au même résultat. Il engage le Secrétariat à étudier d'autres options plus économiques. Il estime nécessaire de démontrer l'impact des réunions de groupes constitutifs sur le financement intérieur. Le représentant du Secrétariat explique qu'il envisage d'organiser des webinaires pour réduire les coûts, et que la réunion organisée en Ouganda avec la participation des six groupes de PDP a également permis de réduire les coûts.

3.6 Un membre du Conseil demande qu'un rapport sur les progrès accomplis et les résultats obtenus soit inclus dans le prochain rapport annuel de la Directrice générale au Conseil.

3.7 En l'absence d'autres observations, la Présidente déclare adoptée la décision suivante :

Décision

BOD/2015/12-04–<u>Soutien aux groupes de pays en développement partenaires du GPE</u> : Le Conseil d'administration :

1. Autorise l'affectation d'un crédit supplémentaire de 350 000 dollars É.-U., puisé dans le Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation, au financement des réunions des groupes constitutifs des PDP antérieures à celles du Conseil jusqu'en 2016 ;
2. Demande au Secrétariat d'inclure, à partir de juillet 2016 et sous forme de poste budgétaire distinct, le coût prévu des réunions des groupes constitutifs des PDP antérieures à celles du Conseil dans son budget de base annuel en vue de le soumettre à l'approbation du Conseil ; et
3. Demande de recevoir chaque année, annexé au rapport de la Directrice générale, un rapport d'avancement et les effets obtenus sur les résultats et avantages de ces réunions.

4. RAPPORTS DU COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES AU NIVEAU DES PAYS

Proposition de financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation de la République du Congo (BOD/2015/12 DOC 14)

Préalablement aux discussions, le membre du Conseil représentant la Banque mondiale a fait état d'un conflit d'intérêts, en tant qu'agent de financement pour le financement proposé.

4.1 Le Président du CGPC résume la participation du Comité à la proposition de financement depuis avril 2015. À plusieurs reprises, le Comité s'est inquiété de la volonté de la République du Congo d'allouer 34 % du budget de l'éducation à l'enseignement primaire alors que le modèle de financement prévoit un pourcentage de 45 % dans les cas où l'enseignement primaire universel n'est pas atteint. Des messages répétés ont été envoyés au Gouvernement afin de lui indiquer que les arguments avancés concernant cet écart - y compris le fait que le Gouvernement favorisait l'enseignement secondaire au détriment de l'enseignement primaire - n'étaient pas acceptables et qu'ils devaient être renforcés. La proposition finale ne contenant pas de justification crédible, le Comité recommande unanimement au Conseil de ne pas approuver la proposition, celle-ci ne

satisfaisant pas pleinement aux exigences nécessaires à l'accès à la part fixe de l'allocation maximale par pays. Il indique que le Comité soutient la part variable de l'allocation.

Discussion

4.2 Les membres du Conseil soutiennent globalement la recommandation de ne pas approuver la proposition de financement. La présentation d'une nouvelle requête de la part de la République du Congo bénéficie également d'un large appui.

4.3 Concernant le dépôt d'une nouvelle requête, un membre du Conseil indique qu'une clarification est nécessaire en ce qui concerne le texte de la décision afin de déterminer si la République du Congo doit respecter scrupuleusement l'exigence de 45 % ou si un écart motivé par des arguments plus solides est acceptable. Dans ce dernier cas, il existe un manque de clarté sur ce qui constitue une justification satisfaisante, laquelle permettrait d'obtenir l'approbation du Conseil, et si une attention particulière est accordée aux pays fragiles et touchés par un conflit.

4.4 Le Président du CGPC répond que le texte de la décision a soulevé un débat au sein du Comité. Le Comité rappelle la demande qui lui a été formulée par le Conseil lors de la réunion de celui-ci en mai, à savoir d'être strict sur les exigences, et il estime que la justification avancée n'a pas de base solide.

4.5 Les membres du Conseil reconnaissent que le modèle de financement prévoit qu'une explication convaincante en faveur d'un écart doit répondre à l'exigence de 45 % alors que les critères permettant d'évaluer le bien-fondé d'un écart ne sont pas définis. En même temps, les membres du Conseil estiment que le fait de ne pas exiger le taux de 45 % sera préjudiciable à l'éducation des enfants, affectera la crédibilité du GPE et affaiblira les arguments en faveur de l'investissement et le principe du cofinancement. Par ailleurs, autoriser explicitement un écart dans le texte de la décision concernant la proposition de la République du Congo aura valeur de précédent pour les autres pays candidats.

4.6 Afin d'éviter un tel précédent, il est proposé que le processus de décision soit maintenu tel que recommandé et que le Secrétariat ou le CGPC indique au pays concerné que, conformément au modèle de financement, un écart par rapport à l'exigence de 45 % est envisageable seulement si les arguments le justifiant sont bien-fondés. Si l'élaboration d'une conception commune des justifications acceptables est suggérée par les membres du Conseil, sa codification ne semble cependant pas prudente.

4.7 Le Secrétariat suggère que le Conseil demande que des données lui soient communiquées et qu'il soit démontré que les pourcentages présentés par le Gouvernement sont suffisants pour atteindre les objectifs énoncés dans le document de programme, plutôt que de donner au pays l'opportunité d'une justification satisfaisante.

4.8 La Présidente conclut qu'il existe un consensus sur la décision recommandée. En outre, elle ajoute que le Conseil fait clairement savoir qu'il souhaite que le CGPC fasse preuve de rigueur en ce qui concerne les exigences du modèle de financement, qui stipule que le Gouvernement s'engage à allouer 45 % du budget de l'éducation à l'enseignement primaire lorsque l'enseignement primaire universel n'est pas atteint. Une justification solide en faveur d'un écart par rapport aux exigences est acceptable, si la République du Congo dépose une nouvelle requête, mais il convient d'insister sur le fait que le pays devra fournir une explication des plus satisfaisantes.

4.9 Un membre du Conseil fait part de ses inquiétudes concernant le rejet des propositions de financement en général, car ce rejet peut nuire à la réputation du Partenariat et créer des relations

tendues avec le Gouvernement et tous ceux qui ont consacré beaucoup de temps et d'efforts à la proposition. Il souligne que les procédures pourraient préciser que le rejet d'une proposition de financement est une mesure exceptionnelle, que les procédures et processus de requête de financement du GPE sont fiables et qu'ils permettent généralement d'aboutir à l'approbation d'une requête. Le président du CGPC indique qu'au cours des quatre dernières années, seules deux propositions ont fait l'objet d'un rejet.

4.10 En l'absence d'autres commentaires, la Présidente déclare adoptée la décision recommandée :

Décision

BOD/2015/12-05 – <u>Proposition de financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation de la République du Congo</u>: Le Conseil d'administration:

1. décide de ne pas approuver la proposition, celle-ci ne satisfaisant pas aux exigences du modèle de financement relatives à l'allocation d'au moins 45 % du budget de l'éducation à l'enseignement primaire lorsque l'enseignement primaire universel n'est pas atteint. Le Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC) juge que les arguments avancés pour obtenir une exception à cette règle ne sont pas suffisamment solides, alors que pendant le processus de requête, le pays a clairement été informé, tant par le CGPC que par le Secrétariat, de la nécessité de renforcer cette justification;
2. reste disposé à examiner au plus tard au Cycle 2 de 2016 une proposition révisée de la République du Congo qui satisfasse pleinement aux exigences du modèle de financement et prenne en considération les pistes d'amélioration et les observations spécifiées par le CGPC et exposées dans le Tableau 1 de la décision BOD/2015/12 DOC 14.

Examen du portefeuille 2015 (BOD/2015/12 Doc 15)

4.11 Le Secrétariat présente son examen annuel du portefeuille et les recommandations s'y rapportant, telles qu'exposées dans l'annexe 1 du document BOD/2015/12 DOC 15. Le CGPC approuve le rapport ainsi que les recommandations et y ajoute sa propre recommandation.

Discussion

4.12 Les membres du Conseil expriment leur satisfaction sur le contenu du rapport. Étant donné que le rapport porte sur la principale activité du GPE, il est suggéré que le Conseil discute plus longuement de l'examen du portefeuille de façon à illustrer les risques, afin que le Conseil puisse se concentrer sur ces risques et dégager des preuves facilitant la prise de décision.

4.13 Les recommandations spécifiques pour l'amélioration des futurs examens du portefeuille comprennent l'étude de l'impact du modèle de financement, la ventilation des résultats dans des domaines tels que l'éducation des filles et les groupes marginalisés, et le fait d'accorder plus d'importance à l'aspect financier en termes de coût/efficacité, d'efficacité et d'efficience. Il est également suggéré de mettre davantage l'accent sur les États fragiles et sur le rôle du GPE et son efficacité dans ce domaine.

4.14 Globalement, il est demandé d'obtenir une meilleure connaissance du portefeuille dans les différents pays et la façon dont le Partenariat mondial peut en tirer des enseignements. Outre l'identification, les membres du Conseil demandent l'amélioration de l'analyse des résultats et des atténuations. Davantage de travaux analytiques sont également demandés en amont concernant les propositions de financement afin de renforcer l'identification, l'analyse et l'atténuation et de tirer les leçons des différents financements.

4.15 Un membre du Conseil suggère de comparer l'examen du portefeuille et le rapport de résultats, et de signaler les résultats positifs ainsi que les goulots d'étranglement. Le Secrétariat indique qu'il créera un cadre de rapport pour l'année suivante et s'emploiera à trouver des moyens permettant de fusionner le Cadre de résultats et l'examen du portefeuille. Il examinera également la façon de soumettre au Conseil les données supplémentaires issues des rapports de mission et de l'examen de la qualité.

4.16 Le Secrétariat indique que l'examen du portefeuille a été réalisé au cours d'une année de transition, d'un processus de planification stratégique, d'un changement organisationnel et de discussions relatives à la plateforme opérationnelle. Parmi les autres difficultés, il faut citer l'absence d'un cadre de résultats et d'un modèle type de rapport pour les financements, ce qui n'a pas permis une analyse rigoureuse. Un modèle opérationnel renforcé garantirait, à l'avenir, un rapport de meilleure qualité.

4.17 La Présidente déclare qu'il existe un consensus sur la décision recommandée.

Décision

BOD/2015/12-06— Examen du portefeuille 2015: Le Conseil d'administration approuve les recommandations du Secrétariat et du Comité des financements et performances au niveau des pays stipulées dans l'annexe 1 du document BOD/2015/12 DOC 15.

Collaboration avec la société civile au-delà de 2018 (BOD/2015/12 Doc 16)

4.18 Le Président du CGPC relate brièvement les raisons qui ont motivé la proposition telle que formulée dans le document BOD/2015/12 DOC 16. Il rappelle que le Conseil a affirmé son soutien stratégique à la société civile à maintes reprises, essentiellement à travers les actions menées depuis 2008 par le Fonds de la Société civile pour l'éducation (FSCE). Le processus d'élaboration et d'approbation de la phase 2016-2018 du FSCE s'est avéré aussi inefficace que chronophage, ce qui a nui à la clarté des ambitions que le Partenariat nourrissait à travers cette proposition, et s'est soldé par une quasi-interruption des financements du FSCE. Le CGPC enjoint donc le Conseil à réfléchir aux modalités d'un soutien optimal à la société civile au-delà de 2018, et l'invite à y procéder en amont afin de disposer du temps requis pour mener une réflexion approfondie et prévoir la transition.

4.19 La Présidente invite les membres du Conseil à formuler leurs observations. En l'absence de remarques, elle entérine l'approbation de la décision recommandée.

Décision

BOD/2015/12-07 – Collaboration avec la société civile au-delà de 2018 : Le Conseil d'administration demande au Comité des stratégies et des politiques, en consultation avec le Comité des financements et performances au niveau des pays, d'examiner les enseignements tirés du processus d'élaboration et d'approbation du programme 2016-2018 du Fonds de la société civile pour l'éducation (CSEF), et, tenant compte de ce processus, des conclusions de l'évaluation indépendante du CSEF et du Plan stratégique du GPE 2016-2020, d'élaborer en temps voulu des options, en vue de les soumettre au Conseil, sur les futures orientations et procédures relatives à la collaboration avec la société civile au-delà de 2018.

Mise à jour concernant l'Ouzbékistan

4.20 Le CGPC fournit une brève mise à jour concernant le financement de la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation de l'Ouzbékistan, approuvé par le Conseil en juin 2014 en dépit de la question du travail des enfants et du travail forcé pendant la récolte annuelle du coton. Le CGPC et le Conseil estiment qu'à l'époque, cette question avait été suffisamment prise en considération par le Gouvernement ouzbek, d'où l'allocation d'un financement. Cependant, le Comité recommande que cette question continue à faire l'objet d'un suivi systématique afin de s'assurer que les mesures d'atténuation ont été mises en œuvre avec succès et ce, à chacune de ses réunions en personne.

4.21 La Présidente déclare que l'Organisation internationale du Travail (OIT) a surveillé le déroulement de la récolte de coton de 2015. Les résultats indiquent que le travail des enfants est en grande partie éradiqué et que le Gouvernement a pris des engagements forts et mis en place des mesures visant à abolir et prévenir le travail des enfants et le travail forcé. Des mécanismes de retour d'information sont créés. Toutefois, le travail forcé demeure un risque, en particulier dans le cadre d'un recrutement à grande échelle pour garantir une récolte rapide, y compris le recrutement du personnel des établissements scolaires. Le CGPC souligne que l'ampleur des difficultés persistantes n'apparaît pas clairement en raison d'informations contradictoires issues de différentes sources.

4.22 La Présidente conclut que la Banque mondiale, en tant qu'agent de financement, poursuivra son engagement stratégique : elle développera davantage les mécanismes de retour d'information, continuera à œuvrer pour éliminer le risque de travail forcé, resserrera sa collaboration avec des organisations de la société civile et d'autres partenaires, assurera un meilleur suivi de l'absentéisme des enseignants du fait du travail forcé et renforcera l'engagement des citoyens.

4.23 Un membre du Conseil représentant les organisations de la société civile souligne que cette question demeure préoccupante et que les organisations de la société civile hésitent à en signaler les violations, par peur de représailles de la part du Gouvernement.

Décisions du CGPC depuis la réunion du Conseil tenue au mois de mai

4.24 Le Président du CGPC informe le Conseil des décisions prises par le Comité, conformément à la délégation conférée par le Conseil. Plus précisément, lors d'un appel audio du 16 juillet 2015, le CGPC a approuvé la révision apportée à l'indicateur d'équité concernant la part variable du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Rwanda, avec une allocation de 7 560 000 dollars É.-U. au titre de la part variable, conformément au document BOD/2015/05-15, et a également approuvé une extension de 12 mois du financement de la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation de l'Afghanistan, conformément à la politique sur les financements de mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation. De plus, lors de sa réunion tenue du 27 au 29 octobre 2015, le Comité a approuvé la proposition révisée concernant le Fonds de la société civile pour l'éducation 2016-2018, conformément au document BOD/2015/05-16.

5. RAPPORTS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, DU RISQUE, DE L'ÉTHIQUE ET DES FINANCES

5.1 La Présidente invite le Président du Comité de gouvernance, du risque, de l'éthique et des finances (GERF) à présenter les recommandations du GERF concernant les prévisions financières, la gestion des risques, l'examen de la gouvernance, la politique de transparence et les principes sur la participation des entreprises et les conflits d'intérêts.

Prévisions financières et approbation des allocations maximales par pays (BOD/2015/12/ DOC 11)

5.2 Le Ministre Thiam, Président du GERF, souligne que depuis la dernière réunion du Conseil en mai 2015, les ressources disponibles prévues continuent de diminuer, et il invite M. Padraig Power, Directeur des opérations par intérim, à donner un aperçu global des prévisions financières et à soumettre au Conseil les recommandations du GERF relatives aux allocations maximales par pays pour les premier et deuxième cycles de financement de 2017, telles que présentées dans le document BOD/2015/12 DOC 11. Le Directeur des opérations par intérim indique que la diminution des ressources disponibles prévues est en partie due à la déclaration d'un bailleur de fonds selon laquelle il n'était pas en mesure d'honorer ses promesses. Le Directeur des opérations par intérim mentionne également que les fluctuations négatives des taux de change continuent de peser sur les ressources disponibles, mais dans une moindre mesure par rapport à la période juillet 2014 - mars 2015. Il indique en outre qu'en raison de l'incidence des taux de change et de la diminution des contributions des bailleurs de fonds, la valeur de ces contributions pour la période de reconstitution des ressources actuelles est passée de 2,31 milliards de dollars É.-U. (sur la base de la valeur des contributions initialement annoncées) à 1,86 milliard de dollars É.-U., soit une diminution totale de 450 millions de dollars É.-U. Le Directeur des opérations par intérim signale que, sur la base des critères de priorisation existants convenus par le Conseil, le GERF recommande qu'aucune nouvelle allocation maximale indicative par pays ne soit annoncée pour les pays à revenu intermédiaire inférieur restants et admissibles (Cameroun, République kirghize, Mauritanie, Pakistan, Sénégal, Soudan et Yémen) et étant donné que deux pays à faible revenu (Ouganda et Niger) disposent de financements dont la clôture n'est pas prévue avant 2018 et qui pourraient être prolongés en cas de retard, aucune nouvelle allocation n'est prévue pour ces deux pays à ce stade ; toutefois, le Conseil devrait réexaminer leur situation à une date ultérieure ou lorsque les ressources disponibles augmenteront. Le Directeur des opérations par intérim souligne que si la situation du financement s'améliore de façon significative, le GERF examinera les possibilités d'annuler certaines des mesures de priorisation mises en place. Dans le cas contraire, le GERF ne sera pas en mesure de recommander au Conseil d'annoncer des allocations maximales par pays supplémentaires pour la reconstitution des ressources actuelles.

5.3 Le Président du GERF rappelle les recommandations du GERF, notamment la recommandation selon laquelle le Secrétariat devrait poursuivre son travail de sensibilisation sur la situation financière auprès du Conseil. Il souligne qu'un décalage peut exister entre les aspirations du Conseil et la réalité financière et que cette question devrait être spécifiquement étudiée lors des discussions portant sur le Plan stratégique. Le Président indique également que le GERF invite le Secrétariat à faire preuve de sensibilité en communiquant avec les pays affectés par des actions de priorisation et à renforcer l'importance qu'ils revêtent pour le Partenariat mondial. Le GERF note que l'option de la détention de contributions en euros et l'octroi de financements dans ces devises devrait être réexaminée lors de la préparation du prochain cycle de reconstitution des ressources, et que la réalisation des gains d'efficience dans le portefeuille demeure une nécessité.

5.4 Le Président du GERF souligne les risques identifiés par le GERF et la possibilité d'un nouveau raffermissement du dollar en 2016, l'incapacité de conclure de longues négociations entre la Banque mondiale et la Commission européenne au sujet d'un accord de contribution visant à faciliter le versement des fonds de l'UE, le risque que la crise persistante des réfugiés en Europe entraîne des retards dans le versement des contributions des bailleurs au Fonds du GPE ou une réduction de ces contributions, et le risque que les bailleurs susceptibles d'accroître leurs financements en 2016 attendent les conclusions de la Commission sur le financement au deuxième semestre 2016.

Discussion

5.5 Les observations formulées par les membres du Conseil ont notamment pour objet de clarifier la question de la finalisation de l'accord entre la Commission européenne et la Banque mondiale. La

représentante de la Commission européenne partage des informations sur les négociations en cours visant à l'adoption d'un accord-cadre entre la Banque mondiale et la Commission européenne. Elle mentionne qu'il sera demandé à l'autorité budgétaire de la Commission européenne d'étudier à nouveau les exigences fiduciaires requises pour faire partie du Fonds du GPE, qui est un fonds d'intermédiation financière (FIF), afin de savoir si c'est possible. Un membre du Conseil demande comment le Secrétariat gère les prévisions de décaissement dans les pays puisque la tranche variable n'est pas nécessairement versée si les performances ne sont pas satisfaisantes. Le Directeur des opérations par intérim explique que le Secrétariat prévoit que 100 % du montant approuvé seront décaissés étant donné qu'il est trop tôt pour connaître les tranches variables des financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG) qui pourraient ne pas être versées. Le niveau de décaissement de chaque financement fait l'objet d'un suivi pendant son exécution.

5.6 Un membre du Conseil s'inquiète du fait qu'un pays en droit de recevoir une allocation maximale par pays faisait l'objet d'une enquête pour détournement de fonds. Le bailleur de fonds estime que le fait d'allouer un fonds supplémentaire au pays avant le remboursement est susceptible de nuire à la réputation du Partenariat mondial. Le Directeur des opérations par intérim précise que la décision soumise au Conseil mentionne qu'il ne s'agit, à ce stade, que d'une allocation indicative, afin de permettre à un pays de préparer une proposition ; la décision finale d'approbation des fonds aura lieu à une date ultérieure, après présentation et étude de la proposition, et cette question pourra alors être examinée. Le Secrétariat explique la nécessité d'adopter une approche au cas par cas et indique que le Conseil peut à tout moment annuler une allocation. Dans le cas de Madagascar, l'enquête a nécessité plusieurs mois et une discussion est actuellement en cours avec le Ministère des Finances pour convenir d'un remboursement. Il est souligné également qu'il ne s'agit pas là d'un cas de fraude mais de dépenses non éligibles. Le Secrétariat ayant recruté deux agents financiers, les capacités de suivi de ces cas se sont améliorées. La Directrice générale indique que la politique en matière de détournement de fonds devra être revue.

5.7 Un membre du Conseil souligne l'importance de renforcer la collecte de fonds et d'identifier de nouveaux bailleurs. L'an dernier, les pays ont été confrontés à la hausse du dollar des É.-U. et le montant réduit de leur allocation a eu un impact sur le financement du secteur de l'éducation. Il est également noté que chaque allocation ou contribution annoncée devra être respectée. La Directrice générale conclut en indiquant que les efforts visant à mobiliser des ressources supplémentaires devront être intensifiés.

Décision

5.8 Le Conseil adopte la décision suivante :

BOD/2015/12-08—<u>Approbation des allocations maximales par pays</u>: Le Conseil d'administration:

1. approuve la liste des allocations maximales par pays (AMP) pour le premier cycle et le deuxième cycle de financement de 2017 ci-dessous. Les allocations destinées à ces pays demeureront valides jusqu'au dernier cycle de requêtes de 2018, sauf modification contraire par le Conseil, et seront assujetties aux critères du modèle de financement pour la période 2015-2018.

Liste des pays admissibles *Tous les chiffres sont exprimés en millions de dollars*	**Fixe (70 %)**	**Variable (30 %)**	**Allocation maximale par pays**	**Cycle de requête le plus proche**
Burkina Faso	23,7	10,1	33,8	C1 2017
Cambodge	14,4	6,2	20,6	C1 2017
Érythrée	12	5,2	17,2	C1 2017

Haïti	11,5	5	16,5	C1 2017
Madagascar	32,8	14	46,8	C1 2017
Mali	24,9	10,7	35,6	C1 2017
Sierra Leone	12	5,2	17,2	C1 2017
Togo	9,8	4,2	14	C1 2017
Gambie	3,5	1,5	5	C2 2017
Bénin	12	5,1	17,1	C2 2017
TOTAL	**156,6**	**67,2**	**223,8**	

Liste des petits États insulaires en développement et des États sans littoral en développement admissibles *(Tous les chiffres sont exprimés en millions de dollars)*	**Allocation maximale par pays**	**Cycle de requête le plus proche**
Sao Tomé-et-Principe	**1,0**	C1 2017

2. demande au GERF d'examiner les prévisions de ressources disponibles lors de sa prochaine réunion en présentiel de 2016 et, si possible, de soumettre au Conseil pour décision des recommandations sur des révisions à la hausse qui pourraient être apportées aux allocations maximales par pays pour les pays admissibles touchés par les mesures de hiérarchisation des priorités, ainsi que sur les ressources disponibles pour la réserve générale.
3. note qu'en raison des fluctuations préjudiciables des devises et de la révision à la baisse du montant de la contribution annoncée d'un bailleur de fonds, les ressources disponibles prévues ne permettent pas d'accorder des allocations à un certain nombre de pays admissibles au financement du GPE. Le Conseil invite par conséquent tous les partenaires à redoubler d'efforts afin de réunir des financements supplémentaires par l'intermédiaire du Fonds du GPE et les bailleurs de fonds à verser les contributions annoncées en temps voulu.
4. réitère l'importance de la décision du Conseil classée sous la cote BOD/2015/05/05 et demande à tous les partenaires de continuer à étudier l'ampleur des gains d'efficacité à réaliser tant dans le portefeuille existant que lors de l'examen de nouvelles requêtes de financement.

Rapport de gestion des risques (BOD/2015/12 DOC 12)

5.9 Le Président du GERF présente brièvement le deuxième rapport de gestion des risques. Il informe le Conseil que le GERF a évalué le portefeuille des risques en détail et demande au Secrétariat d'intégrer à chaque rapport de gestion des risques mandaté par le Conseil une analyse du « sens de l'évolution » de chaque risque ou une analyse des risques susceptibles de se concrétiser dans les prochains six mois. Le GERF a par ailleurs examiné la recommandation du CGPC et du SPC. Il évoque notamment la proposition du SPC de transférer au Conseil l'attribution des risques 1.1.2 et 1.2.3. Le GERF s'accorde avec le Secrétariat pour changer de « moyen » à « critique » la notation du risque 3.1.1 relatif aux bailleurs de fonds n'honorant pas leurs engagements de financement. Le Président du GERF note que ce changement est principalement motivé par le fait qu'un bailleur venait d'annoncer qu'il ne serait pas en mesure de s'acquitter de son engagement de financement initial en raison de l'actuelle crise migratoire qui sévit en Europe, et qu'il est à craindre que d'autres bailleurs cherchent à retarder ou à reporter le versement de leur contribution.

5.10 Le Président du GERF indique que le GERF entend examiner le cadre des risques opérationnels qui sera élaboré en vue de la prochaine réunion. Cet outil jouera un rôle essentiel pour mieux superviser et atténuer les risques à l'échelle nationale. Il souligne en outre que la matrice des risques doit être évaluée dans son ensemble et s'accorder au Plan stratégique 2016-2020.

5.11 Le Directeur des opérations par intérim explique ensuite en détail le statut des huit risques majeurs identifiés par le GERF et les mesures appliquées pour les atténuer.

Discussion

5.12 Il ressort des diverses observations formulées en séance qu'un grand nombre de membres du Conseil adhèrent fortement à l'idée que l'analyse des risques joue un rôle clé dans les travaux du Conseil, et que de grands progrès ont été réalisés depuis la mise en place de la politique de risques adoptée l'an passé. Les membres du Conseil s'accordent à reconnaître que les débats du Conseil doivent se concentrer sur certains risques plutôt que sur l'ensemble. Il faudra attendre de 6 à 12 mois pour juger de l'efficacité des stratégies d'atténuation des risques, à la lumière de l'analyse des résultats établie par le Secrétariat pour chacun des risques identifiés. Le Conseil sera alors en mesure de confirmer s'il est disposé à accepter le niveau de risque résiduel.

5.13 Certains membres du Conseil soulignent également que l'élaboration future du Cadre des risques opérationnels permettra de mettre en lumière les principaux risques relatifs aux programmes et pourra en même temps mettre à jour d'autres risques. Un membre du Conseil demande des précisions sur la capacité du Conseil à assumer un risque et la faisabilité de la proposition de transfert du risque du SPC au Conseil. Un membre du Conseil note que deux domaines demeurent dans l'impasse : le rapport coût/efficacité, pour lequel le Partenariat devrait instaurer un cadre de fonctionnement, et la fraude. Un membre du Conseil souligne que le Partenariat courrait un risque en acceptant des divergences dans les engagements de financement, ce qui pourrait être interprété comme une légitimation de l'utilisation du budget d'aide au profit des migrants en Europe.

5.14 Le Président du GERF rappelle les termes et l'esprit de la politique de risques, en notant que le Conseil assume déjà 11 risques. Il souligne que la question des risques résiduels a déjà été débattue par le GERF et fera l'objet d'une analyse complémentaire de la part du Secrétariat. Le Directeur des opérations par intérim reconnaît que l'approche actuelle a tout d'abord une portée internationale et qu'il conviendra d'accorder plus d'attention aux risques encourus à l'échelle nationale dans les mois qui suivent. Il note en particulier que le Cadre des risques opérationnels aura un rôle à jouer lors de l'analyse de certains risques, tels que le détournement, qui devra être réalisée au cas par cas tant au niveau national qu'au niveau des financements. En effet, le Cadre des risques opérationnels permettra d'accorder une plus grande attention et des ressources accrues aux financements à haut risque par rapport aux financements caractérisés par un faible degré de risque.

Décision

Le Conseil adopte la décision suivante : **BOD/2015/12-09— Gestion des risques: le Conseil d'administration :**

1. prend note des changements à la matrice des risques et accepte de transférer l'attribution des risques 1.1.2 et 1.2.3 du Comité des Stratégies et des Politiques (SPC) au Conseil.

2. approuve la matrice des risques, notamment les révisions à la note globale de certains risques et statuts des mesures d'atténuations identifiées, tels que présentés dans le document BOD/2015/12 DOC 12 Annexe 1.
3. demande au GERF de procéder à un examen approfondi de la matrice de la gestion des risques dans son ensemble lors de sa prochaine réunion, pour en assurer la pleine conformité avec le plan stratégique et les recommandations afin de renforcer le modèle opérationnel (dont le cadre des risques opérationnels) et d'en faire rapport au Conseil lors de sa prochaine réunion avec toute modification recommandée à la politique des risques et à la matrice.1.

Examen de la gouvernance (BOD/2015/12/DOC 13)

5.16 Le Président du GERF donne un bref résumé des résultats de l'enquête succincte sur la gouvernance présentée dans le document BOD/2015/12/ DOC 13. Il explique que le GERF approuvait des révisions minimales des modalités de fonctionnement des comités ainsi que la requête au Secrétariat visant à examiner plus avant les changements structurels dépassant l'examen initial. Le Président du GERF souligne que des directives de la part du Conseil dans ces domaines pourraient aider à mieux définir la direction des travaux à venir sur la gouvernance. Il rappelle que la plupart de ces questions, notamment la proposition de créer un comité exécutif, ont déjà été abordées par le groupe de travail sur la gouvernance en 2013 et n'ont pas abouti à un consensus au Conseil d'administration. Il informe ensuite le Conseil que le CGPC, le SPC et le GERF ont conjointement convenu d'apporter certaines révisions mineures à leurs termes de référence, comme indiqué dans les documents révisés qui ont été distribués lors de la réunion. En conséquence, les trois présidents des comités invitent d'un commun accord le Conseil d'administration à approuver ces termes de référence révisés. Le président du GERF demande ensuite au Directeur des opérations par intérim de présenter en détail les diverses options de renouvellement des termes de référence des comités actuels qui viennent à expiration en décembre 2015. En se basant sur le document 13, le Directeur des opérations par intérim souligne les avantages et inconvénients de chaque option.

Discussion

5.17 En ce qui concerne les révisions minimales des modalités de fonctionnement du comité, tous les membres du Conseil reconnaissent l'importance des points suivants : clarifier les procédures de nomination du comité, établir une rotation des mandats qui seraient échelonnés pour tous les comités permanents, élargir les possibilités d'appel à des experts ou observateurs complémentaires et clarifier la représentativité des membres du comité. Le représentant du Secrétariat explique que chaque président de comité déterminera, en consultation avec le Secrétariat, la nécessité d'une expertise particulière et précisera, dans l'affirmative, la participation requise des experts internes ou le concours d'experts externes et les délais exigés.

5.18 En ce qui concerne le renouvellement des mandats du comité, la majorité des membres du Conseil d'administration est en faveur de prolonger d'un an les mandats actuels de tous les membres et présidents des comités (jusqu'en décembre 2016). Ils conviennent que tous les nouveaux membres ou présidents nommés au comité afin de pourvoir des sièges vacants avant décembre 2016 devront remplir leur mandat jusqu'en décembre 2017, date à laquelle un nouvel appel à candidatures sera lancé pour un mandat de deux ans venant à expiration en décembre 2019. Certains membres du Conseil sont en faveur de l'option 1, mais notent qu'il est difficile actuellement de déterminer quelles personnes continuent de siéger au comité et quelles personnes le quittent. Ils conviennent que l'option 2 est plus facile à appliquer et la moins perturbante pour les travaux du Comité. Un membre du Conseil est en faveur de l'option 3, notant l'importance du respect des principes de gouvernance du GPE, en particulier le principe du mandat de deux ans sans possibilité de prolongation. Les autres membres du Conseil, y compris les présidents des comités, soulignent la nécessité d'une continuité en matière d'expertise et le fait que d'importantes modifications ont déjà été apportées à la composition des comités. Tous les membres du Conseil conviennent que la présence de membres expérimentés au niveau du comité est essentielle pour la mise en œuvre des réformes récentes.

5.19 En raison de contraintes liées au manque de temps, la Présidente invite les membres du Conseil à présenter leurs commentaires sur les problèmes structurels identifiés lors de l'examen de la gouvernance en session exécutive.

Décision

5.20 Le Conseil adopte la décision ci-après au cours de la réunion :

BOD/2015/12-10— <u>Examen de la Gouvernance:</u> Le Conseil d'administration :

1. prend note des résultats de l'enquête succincte sur la gouvernance présentée dans les documents GERF/2015/10 DOC 04 et GERF/2015/10 DOC 04 Pièce jointe 1, et reconnaît que la réforme de la gouvernance de 2013 a globalement atteint ses objectifs en termes d'efficacité, de transparence et de participation accrue de tous les groupes constitutifs.
2. note qu'avec l'adoption du Plan stratégique et la mise en œuvre des mesures phares nécessaires pour renforcer la plateforme opérationnelle, il existe un risque que tout changement important des modalités de gouvernance du GPE à court terme ait un impact négatif sur la capacité de ce dernier à mener à bien ces tâches essentielles. Toutefois, reconnaissant que dans certains domaines, des modifications mineures pourraient améliorer la gouvernance :
 a. accepte les révisions minimales des modalités de fonctionnement du Conseil et des comités, telles qu'elles sont présentées dans le document BOD/2015/12 DOC 13 Annexe 1. Note que ces révisions visent à garantir un processus de nomination des membres des comités plus officiel et plus transparent, à accroître la capacité des membres du Conseil et, plus largement, des groupes constitutifs à communiquer directement avec les membres des comités, ainsi qu'à renforcer le processus de délibération et de participation au niveau du Conseil et des comités.
 b. accepte les révisions minimales des termes de référence des comités permanents, telles que présentées conjointement par les présidents des trois comités permanents (GERF, CGPC et SPC) lors de la réunion du Conseil de décembre 2015, notamment l'ajout de nouveaux domaines d'action pour faire face aux évolutions du modèle de fonctionnement et du Plan stratégique 2016-2020.
 c. demande au Comité de coordination (ou au GERF) d'examiner toute question non résolue, en particulier les éventuels doubles emplois dans les termes de référence des comités et de faire des recommandations d'amendement au Conseil lors de sa prochaine réunion en présentielle.
3. prenant en compte les résultats de l'Évaluation indépendante et de l'Examen de la gouvernance, demande au Secrétariat d'examiner plus avant certaines questions et de présenter des options au GERF, si nécessaire avec le concours d'experts indépendants et en se référant à des organisations comparables, afin qu'il puisse faire des recommandations au Conseil lors de sa prochaine réunion en juin 2016 sur les thèmes suivants :
 a. l'examen des processus de prise de décision du GPE, en particulier le rôle actuel des comités permanents en matière de prise de décision, notamment la délégation de pouvoir et le processus et l'application de décisions par approbation tacite ;
 b. la conduite d'un examen périodique des groupes constitutifs et de la composition actuelle de ces groupes en consultation avec chacun d'eux, notamment les possibilités de changement de la composition des groupes et/ou de création de nouveaux groupes constitutifs ;
 c. l'analyse approfondie des avantages et des inconvénients de la définition de critères pour devenir membre titulaire ou suppléant du Conseil et l'élaboration de propositions à cette fin ;
 d. la définition de critères d'adhésion au GPE.
4. note par ailleurs que les comités bénéficieront de l'expérience de leurs membres en établissant une rotation des mandats pour tous les comités permanents. Accepte par conséquent de :
 a. prolonger d'un an les mandats actuels de tous les membres et présidents des comités (jusqu'en décembre 2016), date à laquelle un nouvel appel à candidatures sera lancé pour un mandat de deux ans s'étendant jusqu'en décembre 2018.
 b. en ce qui concerne les nouveaux membres ou présidents nommés afin de pourvoir des sièges vacants au sein des comités avant l'appel à candidatures, leur mandat se termina en décembre 2017, date à laquelle un nouvel appel à candidatures sera lancé pour un mandat de deux ans allant jusqu'en décembre 2019.
 c. assurer une rotation d'environ 50 % des membres des comités chaque année et, si cet objectif n'a pas été atteint début 2016 par le biais du pourvoi normal des sièges vacants, demander

au président du Conseil, en consultation avec les présidents des comités, de collaborer le cas échéant avec les groupes constitutifs et les membres des comités concernés afin de parvenir à cet équilibre.

5. demande au Secrétariat de mettre à jour les modalités de fonctionnement du Conseil et des comités ainsi que les politiques qui y sont liées, afin d'intégrer toutes les modifications susmentionnées.
6. note qu'il est important de faciliter l'échange d'informations en vue d'améliorer la consultation des groupes constitutifs et la prise de décision du Conseil, et demande par conséquent au Secrétariat d'organiser une réunion préalable, le jour précédant chaque réunion présentielle du Conseil.

6. PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020

6.1 Le Conseil étudie trois versions du libellé recommandé en vue d'approuver le Plan stratégique transmis par le Secrétariat le soir précédent et élaboré sur la base des délibérations du Conseil lors du séminaire de réflexion du 8 décembre. Dans les versions n^{os} 1 et 2, la Présidente du Conseil et la Directrice générale sont chargées de rédiger et de finaliser le Plan stratégique en s'appuyant sur les délibérations du séminaire de réflexion, la version n^{o} 2 ayant inclus une synthèse des décisions prises lors du séminaire. La version n° 3, pour laquelle la Présidente du Conseil et la Directrice générale sont également chargées de rédiger et de finaliser le Plan stratégique, prévoit que le plan et sa formulation seront approuvés en dernier ressort par le Conseil dans le cadre d'une audioconférence.

Discussion

6.2 Après consultation, il apparaît que les membres du Conseil sont en faveur de la version n° 2. La Présidente souligne que la synthèse des décisions du séminaire de réflexion ne dressera pas un inventaire exhaustif des changements de formulation à apporter, mais transmettra les avis du Conseil quant aux types de changements jugés nécessaires.

6.3 Les membres du Conseil font notamment valoir la nécessité d'évoquer le renforcement de la coopération entre les acteurs de l'action humanitaire et du développement, ainsi que leur volonté de voir les jeunes désignés bénéficiaires de l'ODD 4, et non seulement de l'apprentissage de la deuxième chance. Le Secrétariat répond qu'il va ajouter les jeunes et les adultes à la liste des bénéficiaires de l'ODD 4, y compris, mais sans s'y limiter, au titre de l'apprentissage de la deuxième chance.

6.4 La Présidente déclare que la version n^{o} 2 de la décision recommandée est adoptée par consensus.

Décision

6.5 Le Conseil adopte la décision suivante :

BOD/2015/12-11 — <u>Plan stratégique 2016-2020</u> : Le Conseil d'administration :

1. approuve le Plan stratégique 2016-2020 qui englobe la Vision, la Mission, les Principes, les Buts, les Objectifs et la Théorie du changement tels qu'exposés dans le document BOD/2015/12 DOC 08 Annexe 1 rév.1, y compris les révisions approuvées lors du séminaire de réflexion et de la réunion du Conseil des 8-10 décembre telles qu'exposées dans le document BOD/2015/12 DOC 21 Annexe 1 ;
2. demande à la Présidente du Conseil et à la Directrice générale de parachever le document accompagnant le Plan stratégique en tenant compte des retours d'information reçus durant le

séminaire de réflexion et la réunion des 8-10 décembre 2015, tels qu'exposés dans le document BOD/2015/12 DOC 21 Annexe 1 ;

3. demande que le document du Plan stratégique 2016-2020 soit achevé à la fin mars 2016 au plus tard.

Cadre de résultats

6.6 La Présidente résume brièvement les discussions tenues au cours du séminaire de réflexion et souligne que toutes les révisions approuvées lors du séminaire sont incorporées telles qu'exposées dans le document BOD/2015/12 DOC 21 Annexe 2. Elle note que les objectifs du Cadre de résultats vont s'articuler plus étroitement au niveau de l'ambition du Partenariat mondial.

Discussion

6.7 Les membres du Conseil appuient rigoureusement l'adoption d'une première version du Cadre de résultats. Ils notent que les indicateurs de base devraient être finalisés dès que les objectifs seront définis.

6.8 La Présidente confirme qu'il y aura plusieurs versions du Cadre de résultats.

Décision

6.9 Le Conseil adopte la décision suivante :

BOD/2015/12-12 — <u>Cadre de résultats</u> : Le Conseil d'administration :

1. approuve le Cadre de résultats et le Cadre de résultats et de performance tels qu'exposés dans les Annexes 2 et 3 du document BOD/2015/12 DOC 08, y compris les révisions apportées aux indicateurs telles qu'exposées dans le document BOD/2015/12 DOC 21 Annexe 2 ;
2. conscient qu'il faut encore élaborer des méthodologies et des bases de référence pour certains indicateurs du Cadre de résultats, ainsi que des objectifs et jalons globaux et des indicateurs de base, demande au Secrétariat d'élaborer une nouvelle version du Cadre de résultats, assortie de bases de référence, de jalons, d'indicateurs de base et d'objectifs, pour qu'elle fasse l'objet d'une décision du Conseil à sa réunion de juin 2016, parallèlement à une stratégie de suivi et d'évaluation chiffrée, comme précédemment demandé par le Conseil (BOD/2015/05-13) ;
3. convient que les objectifs de la nouvelle version du Cadre de résultats doivent refléter le niveau d'ambition du Plan stratégique 2016-2020.

Feuille de route de la mise en œuvre

6.10 La Directrice générale présente la feuille de route de la mise en œuvre en soulignant les éléments livrables dans sept domaines clés des réformes du modèle opérationnel : support technique renforcé envers les objectifs stratégiques et mise en œuvre du modèle de financement ; champ d'application, échelle et financement stratégique, et mobilisation des ressources ; partage des connaissances et échange des bonnes pratiques ; compte rendu de suivi, d'évaluation et de résultats ; réformes de gouvernance ; efficacité organisationnelle. Ces éléments livrables sont répartis sur un délai d'un an en 2016, avec indication des domaines d'engagement du comité et du Conseil.

Discussion

6.11 Le Conseil salue l'ensemble des efforts déployés pour renforcer le Partenariat mondial et ses opérations tout en poursuivant également les travaux du Plan stratégique, le Cadre de résultats et les autres grands domaines d'action. Les membres du Conseil soulignent le besoin de faire du développement des capacités le point central des travaux du GPE et de faire en sorte que le document final du Plan stratégique permette au Partenariat mondial de répondre aux travaux de la Commission sur le financement, ainsi qu'aux conclusions du groupe technique externe sur l'éducation dans les situations d'urgence et de crise prolongée. Le Secrétariat répond que le développement des capacités occupe une place importante dans les travaux sur le partage des connaissances et l'échange de bonnes pratiques et des biens publics mondiaux que le Partenariat mondial développera d'ici à la date de la réunion du Conseil en juin 2016, en dirigeant également les travaux sur le financement stratégique. Le Secrétariat reconnaît également la nécessité de finaliser le Plan stratégique dans le contexte des travaux de la Commission sur le financement et du groupe technique externe sur l'éducation dans les situations d'urgence et de crise prolongée.

Décision

6.12 Le Conseil adopte la décision suivante :

BOD/2015/12-13 — <u>Feuille de route pour la mise en œuvre</u> : Le conseil d'administration :

1. approuve la Feuille de route pour la mise en œuvre telle qu'exposée dans l'Annexe 4 du document BOD/2015/12 DOC 08 et demande au Secrétariat d'intégrer à cette Feuille de route les modifications résultant des décisions prises lors de la réunion du Conseil des 9-10 décembre ;
2. demande au Secrétariat de rendre compte des progrès accomplis et d'actualiser la Feuille de route pour la mise en œuvre de sorte que le Conseil l'approuve à chacune de ses réunions en présentiel durant la période restant à courir du Plan stratégique 2016-2020.

7. ÉVALUATION INDÉPENDANTE DES PLANS SECTORIELS DE L'ÉDUCATION (BOD/2015/12 DOC 09 Rev. 1)

7.1 Le Conseil discute la formulation de la décision recommandée pour l'évaluation indépendante des plans sectoriels de l'éducation distribués le jour précédent par le Secrétariat, en s'appuyant sur les délibérations du séminaire qui indiquaient un accord sur l'option 1A telle qu'exposée dans le document BOD/2015/12 DOC 09 Rév. 1.

Discussion

7.2 Les opinions sur la formulation proposée de la décision indiquent qu'une évaluation indépendante devra renforcer la consolidation des capacités des pays en développement partenaires, tout en renforçant les plans sectoriels de l'éducation et en améliorant les décisions du GPE en matière de financement. Quelques membres du Conseil suggèrent en outre que l'évaluation de l'impact de l'option 1, qui sera présentée en décembre 2017, soit effectuée plus tôt. Le Secrétariat note qu'une évaluation effectuée plus tôt présentera des difficultés dans la pratique, étant donné qu'au moment où la mise à l'essai sera opérationnelle, les demandeurs des cycles 1 et 2 de 2016 auront déjà finalisé leurs plans sectoriels. Par ailleurs, la formation des consultants externes et l'évaluation des plans sectoriels prendront du temps, ce qui rend plus difficile la réalisation d'une évaluation en 2016.

7.3 Les membres du Conseil conviennent de se donner davantage de temps pour en savoir plus sur ce projet avant de déterminer s'il est adapté à l'objectif poursuivi. Il serait également prudent d'étudier le coût réel d'une évaluation du projet avant de prendre une décision à ce sujet. Les membres du Conseil soutiennent l'intervention d'un membre du Conseil demandant au Secrétariat

de rendre compte au Conseil de la mise en œuvre de l'option 1A en juin 2016, le Conseil devant fixer les détails d'une évaluation formelle du processus et de l'impact de la méthode mise à l'essai.

7.4 En ce qui concerne la suggestion du Secrétariat de créer un groupe pour effectuer l'évaluation, il est noté que la proposition d'un tel groupe est incluse dans l'option 1B et va à l'encontre de l'esprit exprimé dans l'accord du Conseil sur l'option 1A actuelle. Il est noté que, par souci de cohérence, l'examen sera dirigé par le même groupe de personnes que celles des première et deuxième années.

7.5 Le Président du CGPC recommande que tout processus d'évaluation soit intégré aux processus normaux du CGPC pour éviter tout double emploi et aligner le processus d'évaluation sur les termes de référence du CGPC. Il note que l'option 1A prévoit la consultation avec le CGPC.

7.6 En ce qui concerne la stipulation exprimée dans l'option 1A, selon laquelle les consultants auxquels il sera fait appel pour conduire l'évaluation des plans sectoriels de l'éducation seront choisis à partir d'une liste de consultants présélectionnés, les membres du Conseil représentant la Banque mondiale et l'UNICEF notent que leurs procédures internes préconisent la libre concurrence. Ceci empêcherait ces organismes de faire appel à des personnes figurant sur une liste de consultants prédéterminés inclus dans l'option 1A. Le Secrétariat note qu'il révisera la formulation du texte et que les consultants seront formés avant ou après la sélection.

7.7 Outre l'évaluation des plans sectoriels de l'éducation, deux membres du Conseil recommandent que le Conseil envisage la création d'un groupe indépendant d'examen technique pour l'évaluation des propositions de plans de mise en œuvre des plans sectoriels de l'éducation, afin de renforcer le processus d'approbation et l'assurance de qualité des investissements du GPE dans le cas des propositions. Le Secrétariat note que, conformément à une décision du Conseil prise lors d'une réunion du Conseil en octobre 2015, le CGPC s'emploie actuellement à élaborer une méthode d'examen des propositions par rapport au plan sectoriel, qui sera finalisée lors de sa réunion d'avril 2016.

7.8 La Présidente note le consensus sur la décision des amendements convenus, en soulignant l'importance de l'alignement des travaux à entreprendre sur la Charte du Partenariat mondial pour l'éducation et le Plan stratégique. Elle note aussi que, suite aux discussions du Conseil, les travaux du CGPC requis par le Conseil pour l'établissement de normes et de processus liés à l'évaluation des propositions seront présentés pour discussion au Conseil en juin 2016.

Décision

7.9 Le Conseil adopte la décision suivante :

BOD/2015/12-14 – <u>Évaluation indépendante des plans sectoriels de l'éducation</u> : Le Conseil d'administration :

1. souligne que la responsabilité de l'élaboration et de l'adoption d'un Plan sectoriel de l'éducation incombe au gouvernement et rappelle l'importance du soutien apporté par le GPE aux pays en développement partenaires pour les aider à créer et prendre en main de solides Plans sectoriels de l'éducation ;
2. approuve le recours à une évaluation indépendante pour renforcer les Plans sectoriels de l'éducation, consolider les capacités des pays en développement partenaires et améliorer les décisions du GPE en matière de financement ;
3. approuve la mise à l'essai de l'Option 1A telle qu'exposée dans le document BOD/2015/12 DOC 09 Rév. 1, qui prévoit le recours à des consultants externes formés aux directives GPE/IIEP pour réaliser des évaluations de projets de plans sectoriels de l'éducation au moyen d'un ensemble de normes et d'approches communes. Comme dans le processus actuel, l'évaluation

sera financée par les partenaires de développement intervenant dans le pays et/ou le Partenariat mondial par le biais d'un Financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation ;
4. demande au Secrétariat et au Comité des stratégies et des politiques de réfléchir à la manière de recueillir et d'utiliser les connaissances et les bonnes pratiques tirées de cette approche pour soutenir la planification du secteur de l'éducation dans les pays partenaires ;
5. demande au Secrétariat de rendre compte au Conseil, en juin 2016, de la mise en œuvre des décisions prises au sujet des points 1 à 4 ci-dessus et de proposer des modalités et un calendrier pour l'évaluation de la mise à l'essai afin d'éclairer le débat sur la question de savoir si l'Option 1A contribue efficacement à améliorer la qualité des plans sectoriels de l'éducation ou si le Conseil doit adopter un modèle d'évaluation indépendante différent.

8. PROPOSITION DE PLAN STRATÉGIQUE (BOD/2015/12 DOC 10)

8.1 Le Conseil discute la décision relative à la révision du texte sur le financement stratégique publiée par le Secrétariat, sur la base des délibérations ayant eu lieu lors du séminaire.

8.2 Les membres du Conseil conviennent d'une manière générale d'avancer sur le financement ciblé tandis que d'autres hésitent à approuver les « nouveaux principes et mesures de sauvegarde ». Ils notent que ces principes sont insuffisants et insatisfaisants, et suggèrent d'appeler « directives » les principes et mesures de sauvegarde proposés jusqu'à ce que les principes révisés soient développés et inclus dans la politique de futures contributions financières ciblées. Un membre du Conseil demande aussi de modifier le dernier point du texte de la décision en remplaçant « stratégie de contributions financières » par les termes « développement d'une politique de contributions financières ciblées » employés à l'origine.

8.3 Les membres du Conseil demandent une clarification sur la signification des activités désignées au préalable comme éligibles au financement. D'autres membres du Conseil soulignent qu'il importe d'aligner le contenu des domaines de travail désignés au préalable sur le Plan stratégique du GPE. Le Secrétariat explique que le Conseil n'a pas encore désigné au préalable les activités et qu'il n'existe pas d'activités déjà examinées dont le financement est prioritaire.

8.4 Concernant les engagements de financement antérieurs des bailleurs de fonds et des pays en développement partenaires, les membres du Conseil soulignent la grande importance pour les partenaires des deux groupes de s'acquitter de leurs engagements.

8.5 Concernant la question de la politique de contribution financière, la Directrice générale convient de s'adresser de nouveau au Conseil pour présenter un projet à ce sujet.

Décisions

8.6 En l'absence d'autres commentaires, la Présidente déclare adoptées les décisions suivantes :

BOD/2015/12-15 – <u>Combler le déficit de financement de la campagne actuelle de reconstitution des ressources</u> : Le Conseil d'administration :

1. est conscient de la difficulté de lever des fonds dans le contexte actuel, des effets des fluctuations monétaires et de l'impact préjudiciable que les indispensables mesures de hiérarchisation des priorités qu'il a adoptées ont sur les pays admissibles aux financements du GPE ;
2. souligne à quel point il est important que les bailleurs de fonds et les pays en développement partenaires honorent l'ensemble des promesses faites dans le cadre de la campagne actuelle de

reconstitution des ressources ;

3. afin d'améliorer les perspectives d'augmentation des ressources disponibles, demande au Secrétariat de travailler avec les parties intéressées pour étudier les possibilités de financement à l'appui des pays admissibles aux financements du GPE durant la campagne de reconstitution actuelle ; demande par ailleurs au Secrétariat de soutenir le financement d'échanges de connaissances et de bonnes pratiques, conformément aux directives préliminaires ci-dessous relatives aux contributions financières ciblées :
 a. Tous les financements ciblés :
 i. doivent être alignés sur le Plan stratégique 2016-2020 et la Charte du GPE ;
 ii. doivent être versés de façon à ne pas alourdir excessivement les coûts de transaction et à éviter que le contributeur puisse exercer une influence indue sur le Secrétariat, l'Administrateur fiduciaire, les Agents partenaires et les Responsables de la mise en œuvre des financements, et
 iii. ne doivent pas remplacer les contributions financières au Fonds du GPE non soumises à des restrictions ;
 b. Les financements ciblés ne devront être alloués qu'à ce qui suit :
 i. des activités et des initiatives stratégiques — par exemple les activités relatives au savoir — que le Conseil a préalablement déclarées admissibles à des financements ciblés ;
 ii. des activités ou des offres de financement susceptibles d'émaner d'une partie intéressée : 1. que le Secrétariat juge conformes aux directives préliminaires, 2. que le Comité de gouvernance, du risque, d'éthique et des finances (GERF) a examinées lors d'une réunion officielle, et 3. que le Conseil a approuvées par la suite ;
 c. tous les financements ciblés qui nécessitent l'ouverture d'un Fonds fiduciaire distinct du Fonds du GPE devront obtenir l'approbation préalable du GERF en consultation avec l'Administrateur fiduciaire ;
 d. le GERF élaborera une politique complète pour les contributions ciblées, examinera en permanence le niveau et l'origine des financements ciblés, et rendra compte au Conseil de l'ensemble des activités connexes, et
 e. le Secrétariat rendra compte au GERF de toutes les propositions de financements ciblés afin que ce dernier émette des recommandations à l'intention du Conseil d'administration en vue d'obtenir son approbation.

BOD/2015/12-16 – <u>Préparation de la prochaine période de reconstitution des ressources</u> : Le Conseil d'administration :

1. approuve la création d'un groupe de travail commun du Comité des stratégies et des politiques (SPC) et du Comité de gouvernance, du risque, d'éthique et des finances (GERF) dont la mission sera :
 a. d'effectuer une analyse systématique de la campagne 2014 de reconstitution des ressources et de ses enseignements ;
 b. d'examiner les critères d'admissibilité aux financements du GPE et la méthodologie d'allocation des ressources afin d'atteindre les objectifs du Plan stratégique 2016-2020 ;
 c. d'étudier d'éventuels mécanismes de financement différents et innovants susceptibles d'être adoptés pour améliorer les possibilités de complémentarité, de cofinancement et d'effets de levier afin de soutenir la réalisation des buts et objectifs du Plan stratégique ;
 d. d'examiner les ressources qui seraient nécessaires pour financer les options relatives à d'éventuelles modifications des modalités d'admissibilité/d'allocation, et les mécanismes de financement issus des travaux prévus aux points (b) et (c) ci-dessus ainsi que des travaux du SPC sur le rôle du Partenariat mondial comme bailleur de fonds des échanges de connaissances et de bonnes pratiques (BOD/2015/10-04) ;
2. demande au Secrétariat de transmettre au SPC et au GERF un document préliminaire sur les options possibles en vue de les présenter au Conseil en juin 2016, et, suite aux délibérations de la

réunion du Conseil de juin 2016, de soumettre des recommandations à l'examen du SPC et du GERF afin de faciliter les décisions du Conseil en décembre 2016 concernant le prochain cycle de financement au sujet :

a. d'une date appropriée pour la prochaine campagne de reconstitution des ressources ;
b. des critères d'admissibilité aux financements du GPE ;
c. d'une base pour l'allocation des financements du GPE ;
d. des mécanismes de financement ;
e. d'une politique et d'une stratégie en matière de contributions financières, y compris des principes et des mesures de sauvegarde appropriés décrivant les circonstances dans lesquelles les contributions ciblées pourront soutenir les mécanismes de financement approuvés.

9. SESSION EXÉCUTIVE

9.1 La Présidente annonce que deux sessions exécutives du Conseil seront organisées afin d'évoquer les travaux de la Présidente ainsi que certaines questions relatives à l'examen de la gouvernance.

9.2 Du fait que la Présidente du Conseil s'est absentée, la première des sessions exécutives, consacrée à l'évaluation des travaux de la Présidente, est dirigée par le Président du GERF, en présence des membres titulaires et suppléants du Conseil et des présidents des comités techniques.

Décision

9.3 Avant l'achèvement des travaux du Conseil, la décision suivante est adoptée :

BOD/2015/12-17 – <u>Reconduction de la Présidente du Conseil</u> : Le Conseil d'administration remercie Julia Gillard pour son engagement et son leadership au cours des deux dernières années, en tant que présidente du Conseil. Tenant compte de l'avis du Comité de gouvernance, d'Ethique, du Risque et des Finances, le Conseil a le plaisir de reconduire Julia Gillard, pour une durée de trois ans, à commencer du 1er mars 2016.

9.4 La deuxième séance exécutive sur l'examen de la gouvernance est présidée par la Présidente du Conseil. Y participent les membres et membres suppléants du Conseil, les présidents des comités techniques, la Directrice générale et le Directeur des opérations par intérim. Avant la fin de la réunion du Conseil, celui-ci approuve la décision BOD/2015/12-10 relative à l'examen de la gouvernance telle que mentionnée ci-dessus (voir section 5 ci-dessus).

9.5 Concernant l'examen de la gouvernance, le Conseil débat la question selon laquelle, lors de la prochaine phase d'examen tenue avec l'appui d'experts externes, la création d'un poste de vice-président sera également étudiée, ainsi que la question de l'examen de la charge de travail des membres des comités et de ses conséquences sur le fonctionnement des comités Le Conseil convient que cette question sera incluse dans le mandat du consultant externe.

9.6 Le Conseil est également informé par la Directrice générale et le Directeur des opérations par intérim d'une question en cours qui avait fait l'objet d'une communication antérieure lors de la séance exécutive du GERF et lors de la diffusion restreinte de courrier électronique du Conseil. Le Conseil sait gré au Secrétariat de sa transparence et souligne que les mesures proposées sont adéquates. Il demande à la Directrice générale de continuer à l'informer de l'évolution de la situation.

10. ÉDUCATION EN SITUATIONS D'URGENCE ET DE CRISE PROLONGÉE

10.1 Le Conseil invite M. Joseph O'Reilly, Directeur du SPC, à présenter un rapport sur les travaux du groupe externe sur la stratégie technique en matière d'éducation en situations d'urgence et de crise prolongée. Le groupe sur la stratégie technique devrait distribuer au début de 2016 son projet de rapport final, qui serait suivi de consultations officielles conduisant à l'élaboration d'un document offrant les options possibles et des recommandations, qui serait publié au mois de mars. Les consultations avec les parties prenantes clés se tiendraient de mars à mai et se concentreraient sur les garanties du soutien financier, l'initiative de lancement étant prévue lors du Sommet humanitaire mondial. Le Conseil recevrait une version à jour au cours de sa réunion de juin.

11. RAPPORTS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, DU RISQUE, DE L'ÉTHIQUE ET DES FINANCES (suite)

Politique de transparence (BOD/2015/12 Doc 13)

11.1 Le Président du GERF présente un bref exposé de la politique de transparence telle que détaillée dans le document BOD/2015/12 DOC 13. Il souligne que le GERF a examiné la politique, présenté ses commentaires et recommandé son adoption. Il ajoute que la politique est parfaitement en ligne avec la politique d'accès à l'information de la Banque mondiale. Il rappelle que le principe directeur de la transparence veut que, excepté pour motif irréfutable de restriction, les informations relatives aux décisions et activités opérationnelles du GPE seraient rendues publiques. Il souligne que toute exception nécessitera justification en bonne et due forme (par exemple informations de délibération, personnelles ou fournies confidentiellement par des partenaires ou des tiers, séances exécutives du Conseil et questions d'administration institutionnelle). Il explique qu'il incombe au Directeur financier et des opérations du Secrétariat de surveiller la mise œuvre de cette politique. Chaque année, le Secrétariat devra communiquer au GERF les raisons pour lesquelles toute demande d'information a été rejetée.

Discussion

11.2 Les membres du Conseil appuient à fond la politique et demandent qu'il soit précisé qu'elle ne sera pas appliquée rétroactivement et que l'Accord sur les procédures financières y fera référence, ce qui est confirmé par le Secrétariat.

Décision

11.3 Le Conseil adopte la décision suivante :

BOD/2015/12-18— <u>Politique de Transparence</u>: Le Conseil d'administration **:**

1. adopte la Politique de transparence ;
2. demande au Secrétariat de communiquer au GERF, chaque année, les raisons de toute demande d'information rejetée.

Principes sur la participation des entreprises et conflits d'intérêts (BOD/2015/12 DOC 18)

11.4 La Présidente invite le Directeur de l'équipe des partenariats et relations extérieures à présenter les principes sur la participation des entreprises et la politique relative aux conflits d'intérêt.

11.5 Le Directeur de l'équipe des partenariats et relations extérieures présente en bref les principes fondamentaux tels qu'exprimés dans le document BOD/2015/12 DOC 18. Il souligne que ce document ne constitue pas une stratégie, mais plutôt un ensemble de règles pour l'engagement des entreprises. Il indique que ces principes ou directives et la politique relative aux conflits d'intérêts spécifique à la participation des entreprises correspondent aux bonnes pratiques et aux normes de gouvernance d'autres partenariats multilatéraux internationaux. Il rappelle qu'au cours d'une réunion des groupes constitutifs l'année précédente, le groupe constitutif du secteur privé et fondations privées a indiqué le besoin d'identifier un ensemble de règles permettant de faciliter et de régir un engagement plus profond avec le secteur privé avant l'élaboration d'une stratégie d'engagement du secteur, et que le Secrétariat, répondant à cette requête, a commencé à rédiger les directives en début d'année, en consultation avec les membres du groupe consultatif en question. Il explique que ces directives représentent des principes d'engagement de haut niveau et ne sont pas censées détailler les points d'entrée du secteur privé, lesquels seront repris dans une stratégie d'engagement du secteur lors de l'élaboration du Plan stratégique, au cours de l'année 2016. Il souligne que la stratégie détaillera les méthodes spécifiques de travail du Partenariat mondial avec les entreprises et exposera les grandes lignes de la valeur ajoutée que le secteur privé retirera de son engagement avec le Partenariat mondial. Il mentionne ensuite brièvement le processus proposé pour finaliser l'adoption de la stratégie tel qu'il est décrit dans la décision recommandée.

Discussion

11.6 Les membres du Conseil appuient à fond le développement de la coopération avec le secteur privé. Ils indiquent que le rôle du secteur commercial est directement lié à d'autres priorités du GPE, comme le financement et l'utilisation de la technologie, qui pourraient mettre en avant une image différente de l'éducation, qui est actuellement perçue comme « conservatrice ». Les membres du Conseil souhaiteraient une discussion plus profonde sur la question au niveau du Conseil. Certains membres font part de leur expérience et se proposent de participer activement à l'élaboration de la stratégie. Un membre en particulier indique avoir participé à l'élaboration de directives institutionnelles sur les droits des enfants. Un autre membre demande des précisions sur l'ampleur du dialogue avec le secteur commercial et voudrait savoir si le dialogue examinerait la question des activités de lobby du secteur commercial vis-à-vis du secteur de l'éducation, indiquant qu'il existe de multiples intérêts divergents.

11.7 Le Secrétariat confirme que le processus d'élaboration de la stratégie inclura un débat impliquant l'ensemble du Partenariat.

Décision

11.8 Le Conseil adopte la décision suivante :

BOD/2015/12-19—<u>Principes sur la participation des entreprises et conflits d'intérêts</u>: le Conseil d'administration à approuver la décision ci-après: le Conseil d'administration:

1. délègue son autorité au GERF en vue de parachever et adopter les Principes du GPE sur la participation des entreprises tels que présentés à l'annexe 1 du document BOD/2015/12 DOC 18 et la Politique relative aux conflits d'intérêts spécifique à la participation des entreprises telle que présentée à l'annexe 2 du document BOD/2015/12 DOC 18, au plus tard le 15 février 2016, après y avoir incorporé les contributions écrites des membres du Conseil ;
2. prend note de ce que le Secrétariat, en étroite collaboration avec le groupe constitutif Secteur privé et fondations privées, présentera un document relatif aux options possibles lors de la prochaine réunion en présentiel du Comité des stratégies et des politiques en 2016 pour examen par le Conseil.

12. ACCORD SUR LES PROCÉDURES FINANCIÈRES AVEC LA BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT (BOD/2015/12DOC 20)

12.1 La Présidente rappelle au Conseil la décision, proposée sans objection le 19 octobre 2015, pour l'approbation des dispositions alternatives à l'Accord type sur les procédures financières, afin d'aider la Banque asiatique de développement (ADB) à devenir une entité de gestion (Agent partenaire) pour les financements de développement de plan d'éducation pour deux petits États insulaires en développement du Pacifique Nord admissibles au financement du GPE. Elle indique qu'en raison d'une objection, la décision est de nouveau soumise à l'examen du Conseil. Le Directeur des opérations par intérim informe le Conseil du processus en cours avec l'ADB et souligne que les modifications de formulation ont été proposées par l'ADB, et que le texte alternatif inclus dans les dispositions répond substantiellement aux normes auxquelles le GPE s'attend de la part d'un Agent partenaire.

Discussion

12.2 Un membre du Conseil qui s'était opposé à la décision initiale maintient son objection en notant qu'il importe de maintenir les normes convenues dans les décisions du Modèle opérationnel approuvées par le Conseil en octobre.

12.3 Un autre membre du Conseil remercie le Secrétariat de sa volonté d'accorder des financements à des petits États insulaires en développement étant donné le manque d'alternatives disponibles, et demande si l'ADB est disposée à faire preuve de flexibilité pour négocier davantage les normes minimums.

12.4 Le Directeur des opérations par intérim explique que les négociations sont en cours depuis presque un an et qu'il ne s'attend pas à ce que d'autres négociations mènent à des changements à court terme, étant donné l'importance des financements, et compte tenu du fait que le Secrétariat est soumis à des contraintes de temps. Il note également que le Conseil a décidé en octobre de demander au Secrétariat d'examiner et de proposer des révisions aux accords type sur les procédures financières à soumettre à l'examen du Conseil en juin 2016. Il espère que les questions relatives à la flexibilité sur les négociations des amendements au FPA y seront abordées. Le Directeur des opérations par intérim souligne également les coûts élevés des transactions relatives aux modifications de formulation de texte et souligne qu'il est peu probable que des modifications supplémentaires à l'ADB soient apportées à ce moment.

12.5 La Présidente salue les efforts faits par le Secrétariat pour minimiser les problèmes liés au texte et note qu'une seule objection à la décision proposée existe.

Décision

12.6 Le Conseil adopte la décision suivante :

BOD/2015/12-20 – <u>Accord sur les procédures financières avec la Banque asiatique de développement agissant en qualité d'entité de gestion pour le Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation</u> : le Conseil d'administration, en accord avec la Banque mondiale, administrateur du Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation, adopte le contenu de l'Accord sur les procédures financières entre la Banque asiatique de développement, agissant en qualité d'entité de gestion (Agent Partenaire), et la Banque mondiale, au titre d'administrateur du Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation, comme indiqué à l'annexe 1 du document BOD/2015/12 DOC 20, notamment les dispositions qui se substituent à celles de l'Accord type sur les procédures financières.

13. QUESTIONS DIVERSES

13.1 Un membre du Conseil remercie le Conseil d'avoir renforcé la participation des jeunes à travers les activités du GPE et salue les deux représentants des jeunes présents à la réunion.

13.2 La Présidente conclut en remerciant les deux membres sortants du Conseil d'administration. Elle remercie Mme Véronique Lorenzo de ses importantes contributions au Conseil au cours des deux dernières années en tant que représentante de la Commission européenne. La Présidente exprime sa profonde reconnaissance au Ministre Thiam pour son rôle de chef de file hors pair en tant que membre du Conseil et Président du GERF, pour sa précieuse collaboration et son dévouement aux travaux du Partenariat mondial.

Prochaines réunions

13.3 La Présidente annonce que la prochaine réunion du Conseil se tiendra à Oslo en juin 2016. Le Secrétariat communiquera tous les détails en temps utile.

13.4 L'examen de l'ordre du jour étant achevé, la Présidente déclare la séance levée à 17 h 15.

ANNEXE 1—LISTE DES PARTICIPANTS

Nom et prénom	Titre	Institution/ Organisation	Pays	Groupe constitutif
Adlide, Geoff	Communications et sensibilisation	Secrétariat du GPE	Suisse	Observateur
Ahmat, Youssouf Tahir	Directeur général, administration et planification	Ministère de l'éducation nationale	Tchad	Mandant, Afrique 2
Albright, Alice	Directrice générale	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Ambaye, HE Tilaye	Ministre d'État	Ministère de l'éducation	Éthiopie	Mandant, Afrique 3
Amin, Hikmatullah	Coordonnateur du GPE	Ministère de l'éducation	Afghanistan	Mandant, Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
Archer, David	Responsable de l'élaboration des programmes	ActionAid	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Administrateur Mandant, OSC 1 (OSC internationales et OSC du Nord)
Atchoarena, David	Directeur	UNESCO	France	Conseiller technique de l'Administrateur
Bah, Samba	Intervenant	Parlement national des jeunes Gambiens	Gambie	Jeunes observateurs
Baker, Tony	Directeur de la campagne Éducation pour tous	RESULTS Educational Fund	États-Unis d'Amérique	Administrateur suppléant Mandant, OSC 1 (OSC internationales et OSC du Nord)
Balkhi, HE Asadullah	Ministre	Ministère de l'éducation	Afghanistan	Mandant, Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
Barry, Laure	Assistante de la Directrice des opérations	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Batsukh, Undarmaa	Chargée de programme	Education International	Belgique	Mandant, OSC 3 (Corps enseignant)
Baysah, David	Coordonnateur de projet et conseiller technique	Ministère de l'éducation		Mandant, Afrique 3

Ben Kattra, Maouloud	Secrétaire général	Syndicat national de l'éducation et de la culture UNTM	Mali	Observateur
Benveniste, Luis	Directeur, pratiques	Groupe de la Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Administrateur suppléant Mandant, Banques multilatérales et régionales (Organismes multilatéraux 3)
Bernard, Jean-Marc	Diecteur technique adjoint	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Bogale, Solomon	Conseiller technique	Ministère de l'éducation	Éthiopie	Mandant, Afrique 3
Bouapao, HE Lytou	Vice-Ministre	Ministère de l'éducation et des sports	République démocratique populaire lao	Mandant, Asie et Pacifique
Bourne, Josephine	Directrice associée	UNICEF	États-Unis d'Amérique	Membre suppléant du Conseil Mandant, UNICEF (Organismes multilatéraux 2)
Brown, Donal	Directeur, Département Fonds mondiaux	Ministère du développement international (DFID)	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Administrateur – Mandant, Pays donateurs 3
Brüning, Marie	Chargée de programme, Éducation	Direction du développement et de la coopération - DDC	Suisse	Mandant, Pays donateurs 1
Bwambale, Jervezious	Enseignant	Association nationale des enseignants ougandais	Ouganda	Observateur
Camara, HE Kandia	Ministre	Ministère de l'éducation	Côte d'Ivoire	Administrateur Mandant, Afrique 2
Choi, Jihyun	Assistant administratif	Ambassade de Corée	États-Unis d'Amérique	Mandant, Pays donateurs 6
Christophe, Koffi	Conseiller technique	Ministère de l'éducation nationale	Côte d'Ivoire	Mandant, Afrique 2
Colenso, Peter	Directeur exécutif, Éducation	Children's Investment Fund Foundation (CIFF)	Royaume-Uni	Administrateur - Mandant, Secteur privé/Fondations privées

			de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	
Corr-Jack, Marie Antoinette	Secrétaire générale	Syndicats des enseignants gambiens	Gambie	Observateur
Costin, Claudia	Directrice principale	Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Administrateur – Mandant, Banques multilatérales et régionales (Organismes multilatéraux 3)
Coustère, Paul	Directeur adjoint	IIEP (UNESCO)	France	Mandant, UNESCO (Organismes multilatéraux 1)
Crumpton, Bridget	Conseiller senior, Éducation	Ministère du développement international (DFID)	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Observateur
Dembele, Samuel	Professeurr	Réseau africain de campagne pour l'Éducation pour tous (ANCEFA)	Burkina Faso	Observateur
Diaw, Maguette	Interprète	c/o GPE	Sénégal	Coordination des services d'interprétation
Dicum, Julia	Directrice adjointe, Éducation	Ministère des affaires étrangères, du commerce et du développement	Canada	Mandant, pays donateurs 3
Diop, Sabine	Conseillère	Initiative allemande BACKUP pour l'éducation	République fédérale d'Allemagne	Observateur
Diouf, Djibril Ndiaye	Directeur, Planification et réforme de l'éducation	Ministère de l'éducation	Sénégal	Mandant, Afrique 2
Doumbia, Fode	Chef de projet	Agence coréenne de coopération internationale	Sénégal	Mandant, Pays donateurs 6
Edwards, David	Secrétaire général adjoint	Education International	Belgique	Administrateur suppléant Mandant, OSC 3

Empey, Patrick	Chef d'équipe – Politique de développement humain	Ministère des affaires étrangères et du commerce / Irish Aid	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Administrateur suppléant-Mandant, Pays donateurs 4
Ewagata, Esther	Directrice adjointe	Ministère des affaires étrangères et du commerce	Australie	Mandant, Pays donateurs 6
Feinberg, Mary-Lou Nathalia	Chef de département, Ambassadrice	Ministère des affaires étrangères	Danemark	Administrateur - Mandant, Pays donateurs 2
Focas Licht, Margarita	Responsable de l'équipe de soutien aux pays	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Gillard, Julia	Présidente du Conseil	Conseil du GPE	États-Unis d'Amérique	Présidente
Gnelou, Paul	Secrétaire général	Syndicat national de l'enseignement primaire public de Côte d'Ivoire	États-Unis d'Amérique	Observateur
Goudiaby, Gisele	Coordinatrice des manifestations	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Graff, Bent	Conseiller spécial	Ministère des affaires étrangères	Danemark	Mandant, Pays donateurs 2
Graves, Sue	Directrice, fonds Santé et Éducation	Ministère des affaires étrangères	Australie	Administrateur suppléant Mandant, Pays donateurs 6
Guétin, Christine	Chargée des opérations du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Henfry, Sally-Anne	Assistant spéciale de la Présidente du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Henke, Kerstin	Directrice adjointe, Division Éducation et Informatique	Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement	République fédérale d'Allemagne	Mandant, Pays donateurs 5
Hertel, Ulrika	Spécialiste du programme Éducation	Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI)	Suède	Conseillère technique de l'Administrateur
Hoelzer, Ronja	Chef de projet, GIZ	Initiative allemande BACKUP pour l'éducation	République fédérale d'Allemagne	Observateur

Holländer, Michael	Chef d'équipe	Initiative allemande BACKUP pour l'éducation	République fédérale d'Allemagne	Conseiller technique de l'Administrateur
Horton, Claire	Assistante spéciale	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Ismonov, HE Fathiddin	Vice-Ministre de l'éducation, Tadjikistan	Ministère de l'éducation	Tadjikistan	Mandant, Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale
Iwase, Keita	Responsable, Politique d'aide à l'éducation et égalité des sexes	Ministère des affaires étrangères	Japon	Mandant, Pays donateurs 6
Jo, Jaehong	Conseiller	Ambassade de Corée	République de Corée	Mandant, Pays donateurs 6
Johnson Sr., Samuel	Secrétaire général	Association nationale des enseignants libériens	Libéria	Mandant, Afrique 2
Jonh, Biney	Coordinateur	Ministère de l'éducation nationale	Côte d'Ivoire	Mandant, Afrique 2
Karjalainen, Marja	Chef de service adjointe	Commission européenne	Belgique	Mandant, Pays donateurs 5
Kitignavong, Khampaseuth	Directeur général adjoint, Département de l'enseignement préscolaire et primaire	Ministère de l'éducation et des sports	République démocratique populaire lao	Mandant, Asie et Pacifique
Krech, Robert	Chargé des opérations	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Lee, Yumi	Chercheur	Ambassade de Corée	République de Corée	Mandant, Pays donateurs 6
Liechti, Valérie	Conseillère en politique d'éducation	Direction du développement et de la coopération - DDC	Suisse	Mandant, Pays donateurs 1
Lim, So Yeon	Membre des servcies consulaires	Ambassade de Corée	République de Corée	Mandant, Pays donateurs 6
Lorenzo, Veronique	Chef de service	Commission européenne	Belgique	Administrateur Mandant, Pays donateurs 5

Loum, Coumba	Chargé de programme	COSYDEP	Sénégal	Observateur
Malik, Allah	Secrétaire fédéral adjoint	Ministère de l'éducation	Pakistan	Administrateur suppléant Mandant, Asie et Pacifique
Manigat, HE Nesmy	Ministre	Ministère de l'éducation nationale	Haïti	Administrateur suppléant Mandant, Amérique latine et Caraïbes
Martin de Almagro, Maria	Spécialiste de l'éducation	Ministère de la coopération	Belgique	Conseillère technique de l'Administrateur
Mbow, Cheikh	Coordonnateur national	COSYDEP	Sénégal	Administrateur Mandant, OSC 2 (pays en développement)
Mesen, Michelle	Chargée des partenariats avec les pays en développement	Secrétariat du GPE	France	Secrétariat du GPE
Mettille, Jeff	Conseiller	Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)	États-Unis d'Amérique	Mandant, pays donateurs 6
Møller, Jenny Beate	Conseiller senior	Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD)	Norvège	Conseillère technique de l'Administrateur
Moussy, Hugues	Responsable des pays	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Mundy, Karen	Directrice technique	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Mutale, Lancelot	Directeur de la planification	Ministère de l'éducation générale	Zambie	Mandant, Afrique 1
Naidoo, Jordan	Directeur de l'équipe de coordination de l'EPT et de l'agenda mondial	UNESCO	France	Administrateur suppléant Mandant, UNESCO (Organismes multilatéraux 1)
Ndiaye, Tabara	Étudiante	Éclaireuses et Éclaireurs du Sénégal	Sénégal	Jeunes observateurs
Nkaada, Daniel	Commissaire en charge de l'éducation de base	Ministère de l'éducation	Ouganda	Administrateur Mandant, Afrique 1

North, Charles	Sous-administrateur adjoint senior	Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)	États-Unis d'Amérique	Administrateur Mandant, Pays donateurs 6
Nsumpi, Valery	Secrétaire général	Centre pour l'éducation nationale et la recherche scientifique	République démocratique du Congo	Observateur
Ntekim, Maniza	Responsable de programme senior	Open Society Foundations	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Observateur
Paradis, Anne-Françoise	Conseillère en politique d'éducation	Ministère des affaires étrangères	Belgique	Administrateur suppléant Mandant, Pays donateurs 1
Pessi, Jefferson	Coordinateur	Education International	Belgique	Observateur
Power, Padraig	Responsable financier senior	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Rafique, Atif	Spécialiste de l'éducation	UNICEF	États-Unis d'Amérique	Conseiller technique de l'Administrateur
Ramos, Anuvia	Coordonnatrice, Section jeunes Honduriens du CEAAL	Section jeunes Honduriens du CEAAL	Honduras	Jeunes observateurs
Rigaud, Chantal	Spécialiste des communications	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Rodriguez-Perez, Evelyn	Directrice du Bureau de l'éducation	Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)	États-Unis d'Amérique	Mandant, Pays donateurs 6
Sanchez, HE Sandra	Vice-Ministre de l'éducation	Ministère de l'éducation	Honduras	Administrateur – Mandant, Amérique latine et Caraïbes
Sarch, Terri	Directrice adjointe du département Fonds mondiaux	Ministère du développement international (DFID)	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mandant, pays donateurs 3
Schroh, Karen	Spécialiste senior des relations avec les bailleurs de fonds	Secrétariat du GPE	Belgique	Secrétariat du GPE

Seim, Olav	Directeur, Politique de l'éducation	Ministère des affaires étrangères	Norvège	Administrateur – Mandant, Pays donateurs 4
Shin, Sun Mi	Chercheur	Ambassade de Corée	République de Corée	Mandant, Pays donateurs 6
Siebes, Ronald	Directeur de la Division Éducation et Recheche	Ministère des affaires étrangères	Pays-Bas	Président du CGPC
Smith, Matthew	Adjoint de la responsable de l'équipe de soutien aux pays	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Steckhan, Uwe	Spécialiste des partenariats publics	UNICEF	États-Unis d'Amérique	Mandant, UNICEF (Organismes multilatéraux 2)
Sumerfield, Douglas	Responsable senior des opérations	Banque mondiale	États-Unis d'Amérique	Conseiller technique de l'Administrateur
Tanaka, Shinichiro	Conseiller senior	Agence japonaise de coopération internationale	Japon	Mandant, pays donateurs 6
Tapp, Charles	Responsable	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Thiam, HE El Hadji Serigne	Ministre	Ministère de l'éducation	Sénégal	Président du GERF
Van Dyke, Johanna	Chargée des opérations du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Wane, Michaelle	Assistante senior, Oérations du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis d'Amérique	Secrétariat du GPE
Waterkeyn, Marie	Spécialiste de l'éducation	Agence belge de développement (CTB)	Belgique	Conseillère technique de l'Administrateur
Werner, HE George	Ministre	Ministère de l'éducation	Libéria	Administrateur suppléant Mandant, Afrique 3
Yoo, Jonghwa	Adjoint du responsable-pays	Agence coréenne de coopération internationale (KOICA)	République de Corée	Mandant, Pays donateurs 6
Yoshida, Kazuhiro	Professeur	Université de Hiroshima	Japon	Mandant, Pays donateurs 6

Zubaidulloev, Mukhibullo	Directeur	International Presidential School	Tadjikistan	Coordination des services d'interprétation